



46^e Assemblée générale de la Mutuelle de l'UGDA

153^e Congrès fédéral

le 28 février 2016
au Conservatoire de la Ville de Luxembourg



Theaterfestival

22. | 23. | 24. Abrëll 2016
am Centre Martialis
zu Elleng (Gemeng Munneref)

- 22.04.2016 - 20h15** **Spill um Dill**
Rätsel ëm e Mord
(Auteur: Axel Bungert/Trad.: Patrick Coenjaerts)
- 23.04.2016 - 15h30** **Kuliss asbl**
Den Oskar leet een Ee
(Auteur: Roswitha Zauner/Trad.: Alain Weber)
- 23.04.2016 - 18h00** **Rido op**
Nos femmes
(Auteur: Eric Assous/Trad.: Marthy Thull)
- 23.04.2016 - 20h30** **Theater-Équipe Habscht**
Endstatioun Paradäis
(Auteur: Esther Vilar/Trad.: Tom Muller)
- 24.04.2016 - 14h30** **Artistekëscht Kayl**
De Léiwekinneg
(Auteur: Josiane Becker)
- 24.04.2016 - 19h00** **Theaterfrënn 93**
Sixpack am Lotto
(Auteur: Josy Christen)
- 24.04.2015 - 20h30** **Beetebuerger Theaterfrënn asbl**
Zwee ass een zevill
(Auteur: Josy Christen/Adapt.: Michèle a Gilles Schneider)

Page	Objet
4	Son Altesse Royale Le Grand-Duc Jean
5	Le mot de la présidente fédérale Martine Deprez
6	46 ^e Assemblée générale de la Mutuelle de l'UGDA et 153 ^e Congrès Fédéral • Ordre du jour
8	Président d'honneur et présidents honoraires • Conseil d'administration de la Mutuelle de l'UGDA
9	Délégués régionaux
10	Secrétariat fédéral • Rapporteurs des commissions consultatives • Commissions • Délégués auprès des organismes
11	L'UGDA en chiffres
11	Affiliations • Désaffiliations
12	Événements et actions 2015
13	Rapport sur le 152 ^e Congrès fédéral, 2015
15	Rapport sur les activités de la Fédération en 2015
18	Rapport sur les assemblées régionales 2015
20	Merci aux personnes et institutions qui ont soutenu les activités de l'UGDA en 2015
21	European Union Youth Wind Orchestra 2015
26	National Youth Wind Orchestra on Tour
28	Concours pour Jeunes Solistes
29	Rapport financier et prévisions budgétaires de la Fédération
33	Rapport financier et prévisions budgétaires de l'Ecole de Musique de l'UGDA
44	Rapport financier de la Mutuelle de l'UGDA
47	Rapport financier de l'Ordre Européen du Mérite Musical
48	Principales actions 2016
49	Cotisations et contributions aux frais administratifs des sociétés à l'UGDA
49	Appuis financiers de l'UGDA
50	Convention de soutien financier entre l'UGDA et Domaines Vinsmoselle (extraits)
51	Protocole d'accord entre la SACEM Luxembourg et l'Union Grand-Duc Adolphe (extraits)
52	Concours Européen pour Harmonies - Fanfares - Brassbands 2017
56	Rapport de l'assemblée générale 2015 de la Mutuelle de l'UGDA
57	La Mutuelle en 2015 • Statistiques
60	Possibilités d'affiliation à la Mutuelle
61	Sociétaires individuels
62	Tarifs et Prestations de la Mutuelle en 2016
63	Überblick über die Leistungen 2016
64	Fonds de Secours «Victor Abens» - Règlement
65	Contrats d'assurances - Assurance contre les accidents
67	Contrats d'assurances - Assurance Responsabilité Civile des Sociétés
68	Contrats d'assurances - Assurance pour véhicules terrestres automoteurs
71	Contrats d'assurances - Assurance Tous Risques pour Instruments de musique
72	Contrats d'assurances - Assurance Tous Risques pour Instruments de musique (Chorales, Groupes folklorique et de Théâtre)
73	Contrats d'assurances - Assurance des installations électroniques
74	Les partenaires de l'UGDA et de son Ecole de Musique



Son Altesse Royale Le Grand-Duc Jean

La Cour grand-ducale a bien voulu mettre à notre disposition un portrait photographié de SAR le Grand-Duc Jean suite aux vœux que nous lui avons fait parvenir à l'occasion de son 95^e anniversaire qui a eu lieu le 5 janvier 2016. Tout en réitérant nos vœux de santé et de prospérité, nous exprimons à toute la famille grand-ducale nos sentiments respectueux.

Depuis février 1986, l'Union Grand-Duc Adolphe est placée sous le Haut Patronage de Leurs Altesses Royales Le Grand-Duc Jean et La Grande-Duchesse Joséphine Charlotte (†).

Photo : © Cour Grand-Ducale / Guy Wolff / tous droits réservés



153^e Congrès fédéral de l'UGDA

Le Congrès ordinaire 2016 clôture l'exercice 2015 et fixe les activités de l'année 2016 ainsi que le budget y relatif.

Rétrospective 2015

Sans vouloir empiéter sur le rapport d'activités, j'attire votre attention sur 3 événements clés de cette année 2015 :

1. **Beaufort en musique** : une journée entière destinée à permettre à nos sociétés ainsi qu'aux sociétés de nos fédérations partenaires de se présenter au château et d'y passer une journée pendant laquelle elles peuvent nouer de nouveaux contacts !
2. **Session EUYWO** : pendant toute une semaine l'Orchestre rassemblant 19 nationalités différentes a donné des concerts à Sanem, Luxembourg et Kerkrade en présentant en solistes des jeunes talents lauréats de différents concours pour jeunes affiliés à l'EMCY.
3. **Congrès extraordinaire** : suite à des différents insurmontables au sein du Bureau exécutif, il a été nécessaire de renouveler la composition de celui-ci par l'intermédiaire d'un Congrès extraordinaire convoqué suite à la demande des sociétés affiliées.

Nous voilà en janvier 2016 prêts à entamer les activités et événements se dressant à l'horizon :

1. **Le 2^e festival du Théâtre organisé sur l'initiative de notre Commission consultative des troupes de théâtre**. Ce festival se déroulera du 22 au 24 avril à Ellange au Centre Martialis. Merci à l'organisateur local «Theaterensembl Eñner Wouer» pour leur engagement en vue de la réussite de cette manifestation !
2. **Le Concours pour Harmonies et Fanfares y compris des ensembles de jeunes ayant lieu à Bissen le 8 mai 2016**. Ce «Blosmusekconcours» a été l'occasion de promouvoir l'activité des compositeurs luxembourgeois dans le sens où les morceaux imposés ont été commandités avec le soutien financier de la SACEM auprès de Messieurs Nik Bohnenberger, Tim Kleren, Claude Kraus et Patrick Kim Wilhelm. En tout 7 orchestres se présenteront aux épreuves. Par ailleurs un programme d'encadrement est mis sur place afin de permettre à d'autres sociétés de se présenter en public et d'assister aux présentations des candidats au Concours.
3. **La réforme des statuts devenue nécessaire suite à la détection d'un risque de crise institutionnelle lors du Congrès extraordinaire**. A l'issue du Congrès une Commission des statuts entamera ses travaux en vue d'une refonte des statuts tout en insistant sur les points particuliers dressés dans une motion à adopter par le Congrès d'aujourd'hui.

Nos remerciements vont

- au Ministère de la Culture pour la confiance nous accordée par l'intermédiaire d'une reconduction de la Convention conclue,
- à tous nos sponsors et partenaires pour leur soutien financier, logistique et moral,
- à tous nos collaborateurs et plus particulièrement au personnel administratif de la Fédération pour leur engagement dans l'intérêt de nos sociétés.

Permettez-moi encore de remercier mes collègues du Bureau exécutif, du Comité central et les délégués régionaux pour leur soutien et leur disponibilité !

Martine DEPREZ
Présidente fédérale

46^e Assemblée générale de la Mutuelle 153^e Congrès Fédéral

Dimanche 28 février 2016 au Conservatoire de la Ville de Luxembourg

DÉROULEMENT

- 08h00 - 09h00 : Vérification des pouvoirs des délégués
- 09h00 - 09h30 : Assemblée générale de la Mutuelle de l'UGDA
- 09h30 - 09h45 : Interlude musical
- 09h45 - 11h30 : Congrès fédéral
- 11h30 - 12h00 : Vin d'honneur et remise du cadeau LALUX
- 13h00 : Déjeuner en commun

INTERLUDE ET ENCADREMENT MUSICAL DU CONGRÈS :

- National Youth Wind Orchestra Luxemburg (NYWOL)
- Orchestre d'Harmonie (direction : François Schammo) – Chorale (direction : Tom Braquet)

ORDRE DU JOUR

Assemblée générale de la Mutuelle

1. Ouverture de l'assemblée générale par Louis KARMEYER, président
2. Rapport d'activités par Martine DEPREZ, secrétaire générale
3. Bilan des recettes et des dépenses par André HEINEN, trésorier général
4. Rapport des vérificateurs des comptes par Gilbert GIRSCH, Josée KLEMAN et Louis SCHMITZ
5. Discussion et approbation des rapports
6. Cotisation à la Mutuelle et tarifs des assurances 2016 par André HEINEN, trésorier général
7. Clôture de l'assemblée générale par Louis KARMEYER, président

Interlude musical – Orchestre d'harmonie

- HARMONY(WOL) - Tom Braquet
Oeuvre commandée par l'École de Musique de l'UGDA pour la session du NYWOL en 2015
- At the Break of Godwana - Benjamin Yeo



National Youth Wind Orchestra Luxemburg (NYWOL) - Orchestre d'harmonie, août 2015 (Photo : Viviane Heinen)

Congrès fédéral

1. Allocution d'ouverture du Congrès par Martine DEPREZ, présidente fédérale.
2. Cérémonie en mémoire des défunts.
3. Admission de nouvelles sociétés-membres et le cas échéant exclusion de sociétés.
4. Renouvellement partiel du Comité central (2 postes vacants).
5. Renouvellement du Conseil d'Arbitrage (3 postes vacants pour une période de 4 ans).
6. Elections complémentaires pour la Commission des vérificateurs des comptes (1 poste vacant pour une durée d'un an).
7. Constitution d'un bureau de vote, présidé par Louis KARMEYER, membre du Comité central.
8. Vote du Bureau exécutif en exécution de l'article 19a des statuts.

Interlude musical – Chorale

- Wat d'Hémecht ass - Michel Lentz
 - Four Chord Song
9. Rapport d'activités par Robert KÖLLER, secrétaire général.
 10. Rapport financier par André HEINEN, trésorier général.
 11. Rapport de la Commission des vérificateurs des comptes par Norbert STEINMETZ et Marcel VANDEWALLE.
 12. Discussion et approbation des rapports.
 13. Projet de refonte des statuts : institution d'une Commission chargée de l'élaboration d'un projet de statuts à soumettre au Congrès 2017.
 14. Programme d'actions 2016 par Robert KÖLLER, secrétaire général.
 15. Prévisions budgétaires de la Fédération et de l'École de musique pour 2016 y compris fixation des cotisations et des contributions aux frais administratifs de la fédération pour 2017 par André HEINEN, trésorier général.
 16. Projet de règlement du Concours européen 2017 par Paul SCHOLER, intendant.
 17. Remise de l'Écharpe d'honneur (nœud de drapeau) de l'UGDA à la société jubilaire Philharmonie Esch-sur-Sûre (200^e anniversaire).
 18. Cérémonie en l'honneur des membres méritants et attribution des titres honorifiques à
 - Louis KARMEYER, membre du Comité central de 1997 à 2016, secrétaire général de 2000 à 2005 et président fédéral de 2005 à 2015.
 - Jules KRIEGER, membre du Comité central de 2001 à 2016;
 - François FLIES, délégué régional de 2003 à 2015 et
 - Marc MARNACH, vérificateur des comptes de 1999 à 2015.
 19. Intervention par Monsieur Guy ARENDT, secrétaire d'Etat à la Culture.
 20. Allocution de clôture par Madame Simone BEISSEL, échevine de la Ville de Luxembourg.

Interlude musical – Orchestre d'harmonie

- Marche Patriae Fidelis - Paul Albrecht
 - Latin Gold - Paul Lavender
21. Hymne national «Ons Hémecht».
 22. Vin d'honneur offert par la Ville de Luxembourg et remise d'un cadeau offert par LALUX Assurances S.A.



National Youth Wind Orchestra Luxemburg (NYWOL) - Chorale, août 2015 (Photo : Viviane Heinen)

PRÉSIDENT D'HONNEUR	PRÉSIDENTS HONORAIRES			
Jacques SANTER	Roger DIEDERICH	Henri SCHUMACHER	Robert WEYLAND	

COMITÉ CENTRAL	
 Présidente fédérale: Martine DEPREZ 55, rue de la Paix, L-3541 Dudelange Courriel: deprezm1@pt.lu GSM: 661 68 19 97	 2 ^e Vice-président: Gilbert GIRSCH 4, Rue Eich, L-8354 Garnich Courriel: gilbertgirsch@hotmail.com GSM: 621 25 36 04
 1 ^{er} Vice-président: Robert MAMER 11, Bousserwee, L-8818 Grevels Courriel: rmamer@pt.lu GSM: 691 70 69 43	 Trésorier général: André HEINEN 3, Op der Knupp, L-7432 Gosseldange Courriel: andre.heinen@fofa.lu GSM: 621 16 22 29
 Secrétaire général: Robert KÖLLER 289A, route d'Arlon, L-8011 Strassen Courriel: robko@pt.lu GSM: 621 37 10 84	 Membre: Louis KARMEYER 6, Waldbriedemeserstrooss, L-5680 Dalheim Courriel: louiskar@pt.lu GSM: 621 77 56 64
 Membre: Jean-Paul KINNEN 3, A Wokelt, L-8715 Everlange Courriel: kinnfam@pt.lu GSM: 621 16 59 46	 Membre: Jules KRIEGER 26, rue du Stade, L-6725 Grevenmacher Courriel: jules@krieger.lu GSM: 691 90 04 04
 Membre: Raymond PETERS 4, route du Vin, L-6794 Grevenmacher Courriel: peters.r@pt.lu GSM: 621 17 60 88	 Membre: Marc THILL 21, Schafsstrachen, L-2510 Strassen Courriel: thillmarc@gmail.com GSM: 621 26 35 03

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MUTUELLE DE L'UGDA	
 Président: Louis KARMEYER 6, Waldbriedemeserstrooss, L-5680 Dalheim Courriel: louiskar@pt.lu Représentant du Comité central	 Vice-Président: Robert MAMER 11, Bousserwee, L-8818 Grevels Courriel: rmamer@pt.lu Représentant du Comité central
 Vice-Président: John LENERT 2, Redoutewee, L-5687 Dalheim Courriel: jlenert@pt.lu Élu par l'A.G. du 09.02.2014	 Secrétaire générale: Martine DEPREZ 55, rue de la Paix, L-3541 Dudelange Courriel: deprezm1@pt.lu Représentant du Comité central
 Vice-Président: Raymond SCHROEDER 8, Am Weiher, L-9805 Hosingen Élu par l'A.G. du 09.02.2014	 Membre: Gabrielle CORDIER 42, rue d'Athus, L-4710 Pétange Courriel: gabrielle.cordier@secu.lu Élu par l'A.G. du 09.02.2014
 Trésorier général: André HEINEN 3, Op der Knupp, L-7432 Gosseldange Courriel: andre.heinen@fofa.lu Représentant du Comité central	 Membre: Jean-Pierre REUTER 51, rue Hiel, L-5485 Wormeldange Courriel: jean-pierre.reuter@do.etat.lu Élu par l'A.G. du 09.02.2014
 Membre: Robert KÖLLER 289A, route d'Arlon, L-8011 Strassen Courriel: robko@pt.lu Représentant du Comité central	

DÉLÉGUÉS RÉGIONAUX	
	 Gaston GENGLER 5A Rue de Roodt-sur-Syre L-6933 MENSODRF Tél: 77 04 40 Courriel: grithiel@pt.lu
CAPELLEN	 Gilbert BIRGEN 6 Rue Guillaume Kremer L-4999 SCHOUWEILER Tél: 621 29 43 41 Courriel: gigubi@pt.lu
	 Romain RIES 4 Rue Lumière L-3516 DUDELANGE Tél: 621 63 73 07 Courriel: javiejones@pt.lu
	 Nico FELLENS 16A Rue Joseph Conrad L-9908 TROISVIERGES Tél: 691 30 10 00 Courriel: nfellens@pt.lu
CLERVAUX	 Guy HENCKES B.P. 13 L-9901 TROISVIERGES Tél: 621 26 58 22 Courriel: guy.henckes@education.lu
	 Raymond SCHROEDER 18 Um Weiher L-9805 HOSINGEN Tél: 621 24 42 85
ECHTERNACH	 Romain OSWEILER 7 Rue de Dickweiler L-6571 OSWEILER Tél: 691 91 56 55 Courriel: romain.osweiler@rosport.lu
	 Francis GOERGEN 17 Rue Michel Rodange L-4660 DIFFERDANGE Tél: 621 14 65 44 Courriel: goefr@yahoo.fr
	 Josée KLEMAN-MANDERSCHIED 123 Rue Theodore De Wacquant L-3899 FOETZ Tél: 621 29 45 91 Courriel: jkleman@pt.lu
	 Jos KREINTZ 7 Um Klaeppchen L-5720 ASPELT Tél: 621 24 50 49 Courriel: jkreintz@pt.lu
ESCH-SUR-ALZETTE	 Léon MILLIM 8a Rue du Cimetière L-3396 ROESER Tél: 661 19 12 59 Courriel: millimln@pt.lu
	 Adèle DONVEN-ROSSETTI 30 Rue de l'Usine L-4490 BELVAUX Tél: 621 23 34 17 Courriel: donvenm@pt.lu
	 Arlette WAGNER-HEITZ 114 Cité Paerchen L-3870 SCHIFFLANGE Tél: 691 64 38 32 Courriel: pierrrot@internet.lu
	 Caroline WEBER-MAES 185 Cité Emile Mayrisch L-3855 SCHIFFLANGE Tél: 621 25 84 14 Courriel: cmnweber@pt.lu
GREVENMACHER	 Romain HENRION 2 Allée du Carmel L-1354 LUXEMBOURG Tél: 43 84 97 Courriel: herom@pt.lu
	 Josy KONTZ 7 Place Sauerwiss L-2512 LUXEMBOURG Tél: 42 52 44 Courriel: josykonz@gmail.com
LUXEMBOURG	 Pol MICHELS 12 Rue St. Ulric L-2651 LUXEMBOURG Tél: 661 82 35 08 Courriel: technique@spatzen.org
	 Angèle MICHELS-UNSEN 12 Rue St. Ulric L-2651 LUXEMBOURG Tél: 661 52 77 74 Courriel: michels1@pt.lu
	 Jean SCHAMMO 66 Rue des Champs L-7218 HELMSANGE Tél: 621 74 73 78 Courriel: jeanscha@pt.lu
MERSCH	 Susanne KRAMER 28a Beschmontsbongert L-7526 MERSCH Tél: 691 48 08 21 Courriel: besus.kramer@gmail.com
	 Maurice GRAVIER 12 Rue des Vergers F-57570 CATTENOM Tél: 0033-6-88 81 76 00 Courriel: maugralise@hotmail.com
REMICH	 Monique ZEIMET-SCHROEDER 6 Rue de la Sapinière L-5571 REMICH Tél: 23 69 87 64 Courriel: mr_zeimet_schroeder@yahoo.de
VIANDEN	 Joe HEINTZEN 14 Rue Theodore Bassing L-9405 VIANDEN Tél: 661 22 08 52 Courriel: joheintz@pt.lu
WILTZ	 Roger AACHEN 4 Rue Brill L-9655 HARLANGE Tél: 691 65 19 34
	Cooptés depuis février 2016
DIEKIRCH	 Nico SCHANNEL 1 Rue du Château L-9353 BETTENDORF Tél: 661 80 82 14 Courriel: ocin@pt.lu
VIANDEN	 Jacques COLLING 8 Am Bungert L-9416 VIANDEN Courriel: cmoi@pt.lu

SECRETARIAT FÉDÉRAL • MUTUELLE • CENTRE DE DOCUMENTATION

3, route d'Arlon • L-8009 Strassen • Tél. : 46 25 36-1 • Fax: 47 14 40 • Courriel: direction@ugda.lu • Web: www.ugda.lu
Heures d'ouverture : Lu-Ve • 8h30 - 11h30 / 13h30 - 16h00 • Standard téléphonique: Lu-Ve • 8h30 - 11h30 / 13h30 - 16h30

	Carlo KÖLLER Comptabilité Tél: 46 25 36-20 Courriel: carlo.koeller@ugda.lu		Martine SALES Tél: 46 25 36-34 Courriel: martine.sales@ugda.lu
	Claude KRACK Tél: 46 25 36-27 Courriel: claude.krack@ugda.lu		Raoul WILHELM Adjoint au secrétaire général Tél: 46 25 36-21 Courriel: raoul.wilhelm@ugda.lu

RAPORTEURS DES COMMISSIONS CONSULTATIVES

Chorales adultes	Raymond Peters, Robert Köller
Chorales enfantines et des jeunes	Robert Köller, Jean-Paul Kinnen
Harmonies, Fanfares, Brass-Band et Orchestres des jeunes	Gilbert Girsch, Robert Köller, Marc Thill
Orchestres d'accordéon	Raymond Peters
Orchestres à plectre	Jeannot Clement
Big Bands	André Heinen
Orchestres symphoniques, Orchestres de chambre	Robert Köller
Groupes folkloriques	Robert Köller, André Heinen
Troupes de théâtre	Marc Thill, Joe Heintzen
Enseignement musical, Relations avec les sociétés et communes	Louis Karmeyer, Jeannot Clement, Martine Deprez

COMMISSION «SOCIÉTÉS À L'ÉTRANGER»

Jules Krieger, Robert Mamer, Gilbert Girsch, Raymond Peters

DÉLÉGUÉS AUPRÈS DES ORGANISMES

Conseil d'administration de la Mutuelle de l'UGDA	Louis Karmeyer, Martine Deprez, André Heinen, Robert Mamer, Robert Köller
Conseil Supérieur du Bénévolat	Robert Mamer
CMCM - Caisse Médico-Complémentaire Mutualiste	Robert Mamer
Association du Bénévolat	Robert Mamer
Commission gouvernementale «Droits d'auteur»	Jules Krieger
Commission gouvernementale pour la coopération avec l'UNESCO	Louis Karmeyer
ALIA - Autorité luxembourgeoise indépendante de l'audiovisuel	Robert Köller, Louis Karmeyer (suppléant)
Conseil d'administration du Mérite Jeunesse Benelux	Louis Karmeyer
Conseil d'administration de l'A.s.b.l. «Fête de la Musique»	André Heinen, Robert Mamer (suppléant)
Making Luxembourg a.s.b.l.	Marc Thill, Jules Krieger (suppléant)
ASTI - Plate-forme Migration et Intégration	Louis Karmeyer

COMMISSION DES VÉRIFICATEURS DES COMPTES DE L'UGDA

Norbert Steinmetz (élu 2013), Marcel Vandewalle (élu 2013) - 1 poste vacant

CONSEIL D'ARBITRAGE 4 postes vacants

COMMISSION DES VÉRIFICATEURS DES COMPTES DE LA MUTUELLE

Gilbert GIRSCH (élu 2014), Josée KLEMAN (élue 2014), Louis SCHMITZ (élu 2015)

Union Grand-Duc Adolphe en chiffres

Composition de la Fédération (association sans but lucratif)

Comité central :	11 membres
Bureau exécutif :	5 membres
Délégués régionaux :	24 (17 postes vacants)
Personnel :	1 Comptable, 1 Adjoint au secrétaire général, 2 Employés
Associations affiliées :	302
Membres :	13.777 dont 1.621 en plusieurs associations

Composition de l'Ecole de Musique (établissement d'utilité publique)

Conseil d'administration :	5
Personnel :	Directeur, Directeur-adjoint, 8 Employés, 1 Volontaire européenne
Ecole de Musique du Canton de Clervaux :	1 Chargé de direction, 2 Employées
Communes partenaires :	61
Elèves :	5.452
Chargés de cours :	198

Composition de la Mutuelle (société de secours mutuels reconnue par l'Etat)

Conseil d'Administration :	9
Personnel :	1 employé à tâche partielle
Associations-membres effectives :	171 avec 8.238 membres
Associations-membres honoraires :	115 avec 5.190 membres
Membres individuels :	911
Membres honoraires individuels :	233
Membres total général :	14.572

Affiliations et désaffiliations

Nouvelles affiliations 2015/2016

Les Amis de la Musique Militaire
Trompes de chasse St. Hubert Luxembourg

Désaffiliations 2015/2016

Majorettes de l'Alzette a.s.b.l.
Songs and Friends Bielea a.s.b.l.
Fanfare Reisdorf
Peffermill(ch)en
Chorale Ste Cécile Sängerrfrënn Stolzenbourg
Berdorfer Rido
Kanner- a Jugendchouer
D'Léiweckercher aus dem Kordall Péiteng
Kannerkouer Gemeng Géisdref
Harmonie Lycée Aline Mayrisch
Fanfare Municipale Luxembourg-Pfaffenthal
Société Mandoliniste «La Lyre» Godbrange
Ensemble vocal «Le Madrigal» Luxembourg

Musek Koplescht-Bridel a.s.b.l.
Lëtzebuerger Männerkouer 1989
International School of Luxembourg
Chorale Ste Cécile Oetrang-Schrassig
Fanfare «Ste Cécile» Everlange
Chorale Municipale «Heemecht» Rumelange

Événements et actions 2015

avec l'appui financier du Ministère de la Culture

DATE	ÉVÉNEMENT	LIEU / PARTENAIRE
06.02.	Concert «Missa Sancta Caecilia» oeuvre pour chœurs et orchestre d'harmonie de Claude Windeshausen	Eglise décanale, Niederwiltz (en collaboration avec l'INECC, l'Union St Pie X et le Festival de Wiltz)
07.02.	Concert «Missa Sancta Caecilia» oeuvre pour chœurs et orchestre d'harmonie de Claude Windeshausen	Eglise St Joseph, Esch-Alzette (en collaboration avec l'INECC et l'Union St Pie X)
01.03.	152 ^e Congrès fédéral de l'UGDA et 45 ^e Assemblée générale de la Mutuelle de l'UGDA	Conservatoire de la Ville de Luxembourg
14.05.	Beaufort Castle in Concert	Château de Beaufort (en collaboration avec la Commune de Beaufort et les Amis des Châteaux de Beaufort)
06.06.	Tour des Mélodies - «Lëtzebuurger Lidderfouer» dans le cadre du «Tour des Mélodies» – Concerts, exposition, documentation	Centre Culturel Régional Abbaye de Neumünster (en collaboration avec l'INECC)
14.06.	13 ^e UGDA-Museksdag	Luxembourg-Ville (Place d'Armes)
18.06.	Festivité avec remise des médailles dans les Ordres Nationaux et fédéraux. Remise des prix «Sociétés à l'étranger 2014»	Centre Paul Barblé à Strassen (en collaboration avec la Commune de Strassen)
23.06.	Parade à l'occasion de la Fête Nationale (défilé non-militaire) avec la participation de l'Harmonie de Kleinbettingen et de la Käercher Musek	Luxembourg-Gare (Avenue de la Liberté)
11.07.	Concert de clôture du Stage National d'orchestres à plectre de Remiremont (France)	ArcA Bertrange
11.-14.09.	Europafest 2015 avec la participation des Groupes folkloriques «La Ronde», «Uucht - La Veillée» et «Vallée des 7 châteaux»	Alsdorf (D)
18.10.	Concert des lauréats avec la participation de la Chorale Muselfénkelcher Grevenmacher et de la Fanfare Municipale Luxembourg-Bonnevoie	Artikuss Soleuvre (en collaboration avec la Commune de Soleuvre et l'Harmonie de Soleuvre)
29.10.	Congrès extraordinaire	Centre Barblé Strassen (en collaboration avec la Commune de Strassen)
07.11.	Concert National des Harmonies et Fanfares avec la participation de la Fanfare Royale Grand-Ducale Luxembourg-Grund-Fetschenhof-Cents-Pulvermuhl et la Schiererener Musek	Centre sociétaire Leudelange (en collaboration avec la Leidelenger Musek)
08.11.	Journée Nationale de l'Accordéon avec la participation des orchestres «Brëtellsplanisten Angelduerf», Les Amis de l'Accordéon Esch-sur-Alzette» et Société Municipale des Accordéonistes de Luxembourg	Alen Tramsschapp Luxembourg-Limpertsberg (en collaboration avec la Ville de Luxembourg et la Société Municipale des Accordéonistes de Luxembourg)

ASSEMBLEES REGIONALES

07.12.	Nord (cantons : Clervaux, Diekirch, Redange, Vianden et Wiltz)	Organisation locale : Reisdreifer Musek a.s.b.l.
08.12.	Sud (canton : Esch-sur-Alzette)	Organisation locale : Harmonie Mun. Dudelange
10.12.	Centre (cantons : Capellen, Luxembourg et Mersch)	Organisation locale : Theaterfrënn Habscht
14.12.	Est (cantons : Echternach, Grevenmacher et Remich)	Organisation locale : Hierber Musek

Rapport sur le 152^e Congrès fédéral, 2015



La Chorale Municipale Schiffflange sous la direction de Damien Sagrillo

C'est avec une prestation de la Chorale Municipale Schiffflange sous la baguette de Damien Sagrillo, que s'ouvrit le congrès 2015 de l'UGDA. Le président Louis Karmeyer prononça la bienvenue aux invités d'honneur et aux délégués des associations membres. Il remercia particulièrement la Ministre de la Culture pour les deux nouvelles conventions pour la Fédération et l'Ecole de musique, qui permettront d'envisager le futur financier sereinement. Il demanda ensuite à l'assistance à observer une minute du silence en mémoire des défunts qui nous ont quittés au cours de l'année écoulée. Ensuite le président procéda à la confirmation par l'assemblée de l'affiliation de nouvelles sociétés, à savoir :

- Associacao Cultural Cantaris Populares Do Minho,
- Chœur de Chambre du Luxembourg,
- D'Feierowendsänger,
- Lënster Ourewiirm,
- Theaterfrënn Bieleas asbl.

Toutes les demandes sont acceptées par acclamation.

Les demandes de désaffiliations reçues ont été les suivantes :

- Fanfare Municipale Hamm,
- Association Luxembourgeoise des Bassonistes et Hautboistes,
- Chorale Sainte Cécile Hosingen,
- Chorale «Ste Cécile Gostingen a.s.b.l.,
- Chorale Lidderfrënn Nidderkuer a.s.b.l.,
- Chorale «Chantres St Fiacre» Muhlenbach,
- Chorale Gemeng Rammerich,
- Chorale «Amitié» Bertrange,
- Chorale «Ste Cécile» Niederborn,
- Aisdall Alphontrio,
- Chorale enfantine «Kiischtebléien» Dalheim.

3 associations ont été exclues, faute d'avoir versé leurs cotisations : Fanfare Reisdorf, Berdorfer Rido et Peffermill(ch)en.

Election au Comité central : Marc Thill, qui avait repris le mandat de Aloyse Massard fût seul candidat à l'unique poste en lice. Il a été confirmé dans ses fonctions par acclamation.

Il n'y a pas eu de candidature pour les trois postes vacants du conseil d'arbitrage.

Le secrétaire général Jeannot Clement dressa ensuite le tableau des activités de l'exercice 2014. Une année qui a commencé avec la clôture des festivités du 150tenaire de la fédération, suivi par le désormais traditionnel «Museksdag» dans le cadre de la fête de la musique à la Place d'Armes et la participation au défilé militaire et non-militaire de la fête nationale.

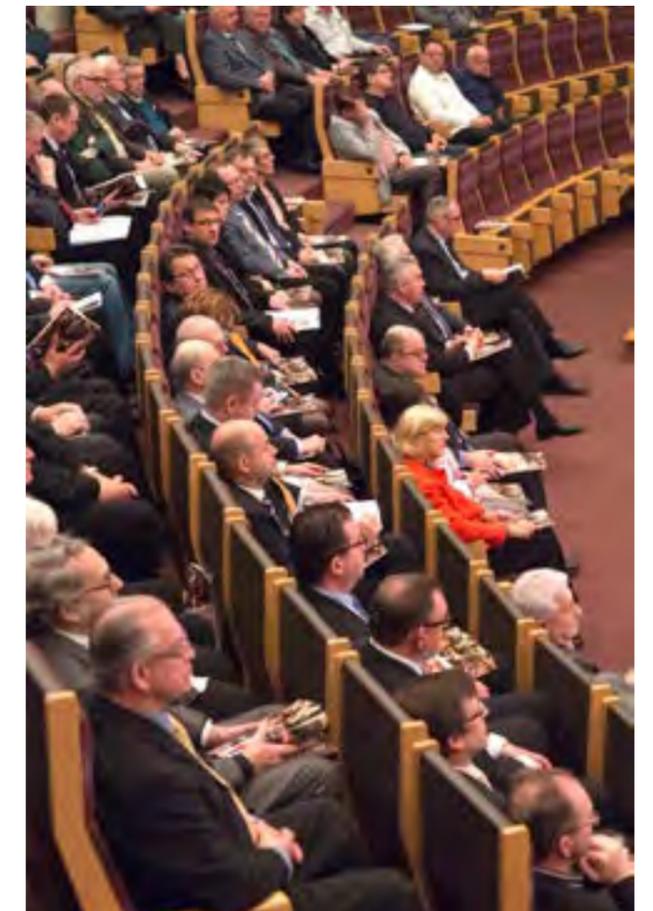
Quatre journées nationales avaient été organisées : Rendez-Vous Mandolines et Guitares, une Journée des Jeunes, le Concert National des Harmonies et Fanfares et le Concert National des Big Bands. 2 Concours furent organisés par la fédération, le Concours Européen de Chant Choral à Mersch et le Concours Luxembourgeois pour Jeunes Solistes, incluant le Concours Européen pour hautbois, basson et cor et piano.

Cinq éditions de la Revue Musicale ont été publiées et des mises à jour régulières du site internet de l'UGDA ont été faites. L'UGDA a été représentée dans les différentes associations internationales, où elle est membre, ainsi que dans divers Organismes nationaux. Les statuts de l'Ecole de musique ont été revus et complétés et la collaboration avec l'Union Pie X a été approfondie par des réunions et organisations communes.

Le trésorier général André Heinen présenta ensuite les comptes et bilans pour l'année 2014, qui se soldèrent avec un bénéfice de 6.216,85 € pour la fédération et un déficit de 149.617,99 € pour l'Ecole de musique. Ce rapport a été accepté sur recommandation positive de la commission des vérificateurs des comptes.

Sur demande du président, l'assemblée donna ensuite décharge aux rapporteurs et au Comité central pour l'année 2014 à l'unanimité.

Suivit le programme d'action 2015 présenté par le secrétaire général.



Le budget 2015, présenté par le trésorier André Heinen, prévoyait excédent des dépenses de 22.950 € pour la fédération et de 226.070 € pour l'École de musique.

Après la fixation des cotisations pour l'année 2015, l'assemblée a procédé à l'approbation des nouveaux statuts de l'École de musique. De même le règlement pour le Concours des Orchestres à vent ayant lieu le 8 mai 2016, présenté par Rob Köller, fût approuvé par le Congrès. En outre, le plan pluriannuel des concours de chant et musique jusqu'à l'horizon 2019 fût approuvé. Il a été également décidé que les distinctions honorifiques pour 60 et 70 années d'activité seraient remises localement auprès de l'association à laquelle appartient le sociétaire.

La Chorale Municipale Schifflange reçoit l'écharpe d'honneur des mains du président d'honneur de l'UGDA, Monsieur Jacques Santer.

Après les allocutions de circonstance par les invités d'honneur, le congrès est clôturé par un vin d'honneur offert par la Ville de Luxembourg. Traditionnellement le groupe d'assurances LALUX a sponsorisé le cadeau – CD «E musikalesche Portrait vun der UGDA» remis aux participants du congrès.

Robert KÖLLER
Secrétaire général
Photos : Claude PISCITELLI



Remise de l'écharpe d'honneur à la Chorale Municipale Schifflange



Rapport sur les activités de la Fédération en 2015

L'année 2015 a été marquée par de nombreuses activités. En début d'année il y a lieu de mentionner le concert exceptionnel des 6 et 7 février, où un orchestre composé spécialement pour l'occasion de membres de sociétés affiliées à l'UGDA sous la direction de Romain Kerschen présenta «Missa Sancta Caecilia» de Claude Windeshausen. Y participa également un chœur composé par l'INECC et l'Union Saint Pie X, pour deux performances de grande qualité qui se firent devant des salles combles, respectivement à l'église décanale de Wiltz et à l'église St. Joseph à Esch-sur-Alzette.

Le Congrès fédéral a eu lieu le dimanche 1^{er} mars. Le rapport détaillé y relatif a été publié dans la Revue Musicale n° 2 de 2015. A retenir que pour la première fois les Congrès de la Mutuelle et de la Fédération se sont tenus le même jour. Les deux congrès se sont déroulés sereinement et largement dans les temps impartis, encadrés musicalement par la Chorale Municipale de Schifflange.



L'assistance au congrès fédéral (Photo : Claude Piscitelli)

La manifestation intitulée «Beaufort Castle in Concert» a rencontré un succès indéniable auprès des formations qui y ont participé. Le beau temps était au rendez-vous de cette journée du 14 mai, où 29 associations, regroupant quelque 750 musiciens, chanteurs et danseurs se sont présentés à un public subjugué tant par la beauté du site, que par la qualité des prestations. Ne nous privons pas d'énumérer ceux qui ont contribué par leur présence à cette manifestation :

Bieleser Musek, Big Band Memory, Bouneweger Nuechtigailercher, Cercle des mandolinistes Tétange, Chorale Kiischtebléien Duelem (danse et chant), Chorale Lidderfrënn Mondercange, Chorale mixte Dalheim, Chorale Princesse Marie Astrid / Singing Ladies Mondercange, Dummeldénger Kanner- a Jugendchouer, Groupe folklorique União, Harmonie Clemency, Harmonie Municipale Esch-sur-Alzette, Harmonie SNCF Charleville-Mézières (F), Heischer Musik, Holzbläserquintett "La Quintessenza" Hergenrath, Kgl. Mandolinenorchester 1923 Eupen, Musik Préizerdaul, Musikverein Orenhofen, Reisdreifer Musek, Réiserbänner Wisepiipserten, Sauerquakerten, Schenger Jugendorchester, Schierener Musek, Sëller Musek, Société de musique St Lambert Perlé, Société Mandoliniste La Lyre Godbrange, The Luxembourg Pipe Band, Trio Euterpe, Waldbëlleger Musek.



Trio Euterpe (Photo : Heinen Viviane)

Nombreux furent ceux qui ont ainsi découvert le «nouveau» château qui donne une note très particulière à cet endroit avec sa grande cour intérieure qui se prête à merveille à des concerts. A remarquer aussi que plusieurs formations de nos pays voisins ont participé à cet événement, qui a servi par ailleurs de tribune à la signature d'un 13^{ème} accord de coopération, en l'occurrence celle conclue avec la Confédération Musicale de France, Région Ardennes.



Signature de la 13^e convention transfrontalière (Photo : Christian Kieffer)

Dans le cadre du traditionnel «UGDA's Museksdag» qui a eu lieu le 14 juin, 15 associations se sont présentées au kiosque de la Place d'Armes dans le cadre de la Fête de la Musique :

Fanfare Royale Grand-Ducal Luxembourg-Grund-Fetschenhof-Cents-Pulvermuhl, Duelemer Kiischtebléien (Groupe Danse), Société de Musique St Lambert Perlé, Société Mandoliniste "La Lyre" Godbrange, Chorale Princesse Marie-Astrid & Singing Ladies Mondercange, Chorale "Lidderfrënn" Mondercange, Kanner- & Jugendkouer Emile Michels "D'Grënnesch Spätzen, Drum- & Showband Kehlen, Fanfare Ste Cécile Huncherange-Fennange-Noertzange, Lidderuucht Lëtzebuerg, Orchestre des jeunes de l'Harmonie Municipale Esch-Alzette, Luxembourg Marching Band, Harmonie Municipale "Concordia" Remich, Harmonie Kleinbettingen, Big Band Spectrum.

Le public a été au rendez-vous et les nombreux touristes de passage en Ville se sont attardés pour écouter les prestations des sociétés.

Autre activité traditionnelle autour de la fête nationale, la remise des distinctions honorifiques gouvernementales et fédérales. C'est en début de soirée du 18 juin qu'en présence de la Ministre de la Culture, Madame Maggy Nagel, 55 membres méritants de nos sociétés-membres ont été décorés des ordres de mérite grand-ducaux. La plaquette J.A. Zinnen a été remise à 10 personnes, et finalement 4 membres du Bureau exécutif ont reçu la Médaille de l'Officier de l'Ordre Européen du Mérite Musical. Après la remise des médailles, 10 associations ont bénéficié de la remise des prix du programme «Sociétés à l'étranger».



La remise des distinctions honorifiques a été encadrée par les «Stroossener Musik-Kids» (Photo : Claude Krack)

La Fédération a encore été représentée à la Parade de la Fête Nationale, par 4 formations membres de la fédération : en effet, traditionnellement la parade non-militaire est ouverte par la «Douane's Musek» (direction Erny Hammes) et fermée par l'Amicale «Garnisounsmusek Dikrech» (direction Serge Parisi). Le contingent de l'UGDA se composant par les sociétés Harmonie de Kleinbettingen et «Käercher Musek» (direction Romain Ries et Robert Köller).

Le 6 juin, la première «Lëtzebuenger Lidderfouer», foire aux partitions chorales luxembourgeoises a eu à l'Abbaye Neimënster à Luxembourg-Grund sur initiative de l'INECC. Dans le but de soutenir et de faire connaître au grand public le répertoire chorale luxembourgeois, l'INECC et ses partenaires ont invité à découvrir la richesse de notre patrimoine musical national. Ont participé à cette manifestation : l'UGDA avec le «Lëtzebuenger Volléksslidderverlag», l'Union St Pie X, le CEDOM, l'UNI.LU, le Cid Femmes, l'Actioun Lëtzebuergesch, les Luxembourg Music Publishers, la Bibliothèque Nationale, la SACEM, le Ministère de l'Education Nationale et l'INECC.



Le «Lëtzebuenger Volléksslidderverlag» sur la «Lëtzebuenger Lidderfouer» (Photo : Jeannot Clement)

En date du 11 juillet, l'UGDA a organisé en collaboration avec le centre culturel Arca, un concert pour l'orchestre formé à l'occasion du Stage National d'orchestres à plectres de la Confédération Musicale de France qui a eu lieu à Remiremont dans les Vosges.

Les 3 groupes folkloriques luxembourgeois «Uucht - La Veillée», «La Ronde» et «Vallée des Sept Châteaux» réunis ont représenté l'UGDA et le Luxembourg à la Fête de l'Europe à Alsdorf en Allemagne du 11 au 14 Septembre, engagement qui a eu lieu grâce à un des accords de coopération signés par l'UGDA.



Les ambassadeurs du folklore luxembourgeois (Photo : Jeannot Clement)

L'UGDA mène depuis des années des réflexions sur comment augmenter l'attrait de ses concours, et notamment sur la façon de mettre en valeur les excellentes prestations des ensembles qui y participent. A cet effet, la Fédération a prévu d'organiser des concerts sous le titre de «Concert des Lauréats». Un tel concert a été organisé en collaboration avec le Centre Culturel «Artikuss» à Soleuvre. C'est la Chorale «Muselfänkelcher» Grevenmacher, lauréate du Concours pour chorales de jeunes en 2011 et la «Fanfare Municipale Luxembourg-Bonnevoie», lauréate luxembourgeoise du Concours Européen de 2013 à la Philharmonie, qui avaient accepté de venir se présenter. Un concert de très haut niveau apprécié par les auditeurs.

En automne, suite à des différents insurmontables ayant surgi parmi les membres du Bureau exécutif du Comité central de l'UGDA, qui ont mené à la démission de leurs fonctions de quatre des cinq membres du Bureau exécutif le président, le trésorier et les deux vice-présidents, le Comité central, sur demande écrite de 95 associations-membres a du convoquer une assemblée générale extraordinaire. 206 associations, soit plus des deux tiers des membres, ont été présents lors de cette assemblée, qui a eu lieu au Centre Barblé à Strassen. Après plus d'une heure de délibérations, l'assemblée décida de procéder à un vote sur le renouvellement complet du bureau exécutif, et donc la révocation implicite du secrétaire général. Le résultat de ce vote était de 181 voix d'accord, 17 voix contre et de 8 abstentions. Un deuxième vote instaura ensuite un nouveau bureau exécutif provisoire, qui devra se représenter au congrès ordinaire 2016. A noter qu'un tiers des membres présents décida de s'abstenir de ce vote. Ce bureau exécutif, pour lequel le président sortant, Monsieur Louis Karmeyer décida de ne plus se présenter, se compose des personnes suivantes : Madame Martine Deprez, Présidente, Monsieur Robert Mamer, 1^{er} Vice-président, Monsieur Gilbert Girsch, 2^e Vice-président, Monsieur André Heinen, Trésorier général, Monsieur Robert Köller, Secrétaire général. Le rapport détaillé de ce Congrès a été porté

à la connaissance de tous les affiliés par l'intermédiaire de la Revue musicale n° 5 éditée en décembre 2015.

Ont suivi les manifestations traditionnelles à savoir le «Concert National des Harmonies et Fanfares», qui a eu lieu le 7 novembre à Leudelange avec le concours de la Fanfare Royale Grand-Ducale Luxembourg-Grund-Fetschenhof-Cents-Pulvermuhl et la «Schierener Musek». L'organisateur sur place fût l'Harmonie de Leudelange en collaboration avec la Commune, pour une soirée en bonne ambiance.

La «Journée de l'Accordéon», organisée le 8 novembre par la «Société Municipale des Accordéonistes de Luxembourg» au «Alen Tramsschapp» à Limpertsberg affichait salle comble d'un public averti, qui se laissait entraîner par les sonorités d'un instrument qui revient «à la mode».



Les orchestres d'accordéon «Brëtellsplianisten Angelduerf», Société Municipale «Les Amis de l'Accordéon» Esch-sur-Alzette et la Société Municipale des Accordéonistes de Luxembourg (Photo : Danielle Ludwig)

Finalement les assemblées régionales, qui comme lors de chaque exercice annoncent la fin de l'année, ont donné au Comité central l'occasion de présenter son bilan. Au vu des discussions entamées lors du Congrès extraordinaire, les assemblées ont plus longuement discuté l'opportunité d'une refonte des statuts et les sujets à y aborder en priorité. Le rapport détaillé de ces réunions peut être consulté aux pages 18 et 19 de cette publication.

Activités administratives du Comité central :

Le Comité central s'est réuni 16 fois, dont 4 fois avec les délégués régionaux. Le Bureau exécutif s'est rencontré au moins une fois par semaine. Les membres du Comité central et les délégués régionaux ont représenté la Fédération lors de presque 400 manifestations organisées par ses sociétés-membres, et ont pu honorer les sociétaires de quelques 1.400 titres honorifiques lors de ces manifestations. 10 réunions de groupes de travail ou Commissions consultatives ont été tenues au cours de 2015 et la Fédération a été représentée dans les commissions et institutions nationales suivantes :

Fédération Nationale de la Mutualité Luxembourgeoise (FNML), CMCM - Caisse Médico Complémentaire Mutualiste, Conseil Supérieur du Bénévolat, Association du Bénévolat, Commission gouvernementale «Droits d'auteur», Commission gouvernementale pour la coopération avec l'UNESCO, ALIA - Autorité luxembourgeoise indépendante de l'audiovisuel, Conseil d'administration du Mérite Jeunesse Benelux, Conseil d'administration de l'A.s.b.l. «Fête de la Musique», Making Luxembourg a.s.b.l., ASTI - Plate-forme Migration et Intégration.

La Fédération est active dans les organisations internationales suivantes :

- UMI – Union Musicale Interrégionale, dont Monsieur Louis Karmeyer est le président.
- CIOFF® – Cercle International des Organiseurs de festivals Folkloriques et d'Arts Traditionnels. Notre déléguée régionale, Madame Susanne Kramer y assure la présidence du secteur Europe Centrale, les deux autres représentants de l'UGDA ont été MM. Jeannot Clement et Robert Köller. 1 réunion à Klagenfurt en mai 2015, assemblée sectorielle, lors de laquelle la délégation arménienne a remis une distinction à la délégation luxembourgeoise pour remercier le peuple luxembourgeois d'avoir exprimé une reconnaissance officielle du génocide arménien par l'armée turque par vote à la chambre des députés. Distinction officiellement remise au président de la Chambre de Députés lors d'une entrevue le 1er février 2016. Deux autres réunions, dont une à Arequipa au Pérou, à laquelle Mme Kramer a participé.
- CISM, où d'ailleurs au vu des grands problèmes internes qui opposent les fédérations d'Allemagne du sud, d'Autriche, de la Suisse, de Tchèque et de Slovénie aux Fédérations de Scandinavie, du Benelux, de la France et de l'Italie e.a., l'UGDA a décidé de résilier son adhésion à cette organisation. Ceci a contribué à faire comprendre la gravité de la situation à ceux qui avaient pratiqué la main mise sur cette organisation. Aux dernières nouvelles les choses évoluent maintenant, et le contact avec les responsables de la CISM existent toujours.
- EMCY (Union Européenne des concours de musique pour la jeunesse)
- EGMA (European Guitare and Mandoline Association)
- CIA (Confédération Internationale des Accordéonistes)
- EOFed (European Orchestra Federation)

En ce qui concerne les activités de l'Ecole de musique, il est renvoyé à la brochure y relative éditée parallèlement à la présente.

Rob KÖLLER
Secrétaire général



Rapport sur les assemblées régionales 2015

Les assemblées régionales 2015 se sont tenues :

- le 7 décembre au Centre Culturel à Reisdorf pour la région Nord (organisateur local : Reisdreifer Musek);
- le 8 décembre au CNA à Dudelange pour la région Sud, (organisateur local : Harmonie Municipale Dudelange);
- le 10 décembre au Centre polyvalent à Hobscheid pour la région Centre, (organisateur local : Theaterfrënn Habscht)
- et le 14 décembre au Centre Culturel «Hierber Scheier» à Herborn, (organisateur local : Hierber Musek).

Au total 205 associations membres ont été représentées lors de ces assemblées, qui se sont déroulées sereinement, sous l'égide de Madame Martine Deprez, la nouvelle présidente de l'UGDA, qui d'emblée annonça la volonté du Comité central et du Bureau exécutif de l'UGDA de tirer les leçons des événements de l'année passée. Elle a en outre tenu à remercier spécialement Monsieur Louis Karmeyer pour ses loyaux services rendus au sein de la Fédération, de la Mutuelle et de l'Ecole de musique.

Le secrétaire général Rob Köller a fait ensuite la présentation des principales activités de l'année 2015, ainsi que du plan d'action 2016 en insistant plus particulièrement sur le concours pour harmonies et fanfares à Bissen. Le trésorier général André Heinen présenta brièvement les bilans provisoires pour 2015.

Postes à pourvoir par les assemblées régionales

Délégués régionaux : deux délégués sont démissionnaires, car ils sont candidats pour un poste au Comité central : Messieurs Joe Heintzen et Romain Osweiler.

Monsieur Heintzen sera remplacé dans le canton de Vianden par Monsieur Jacques Colling. Un autre candidat pour le canton de Diekirch s'est manifesté après l'assemblée, Monsieur Nico Schannel de la Fanfare de Bettendorf.

Messieurs Colling et Schannel devront être cooptés par la première réunion du Comité central, et confirmés par l'assemblée régionale nord 2016.

Présentation des candidats aux postes à pourvoir par le congrès national

- **Conseil d'arbitrage** : Monsieur André Schott de l'Harmonie Municipale de Mondorf-les-Bains s'est présenté comme unique candidat.



Assemblée régionale à Reisdorf (Photo : Sonia Muller)

- **Réviseur de comptes** : Suite à la démission de Monsieur Marc Marnach, un poste était devenu vacant. Monsieur André Schott s'est également présenté pour ce poste. Comme il n'y a pas d'incompatibilité entre ces deux postes de par les statuts, les deux candidatures sont acceptées et saluées par les assemblées.

- **Comité central, élections complémentaires** : Comme Messieurs Louis Karmeyer et Jules Krieger ont décidé de ne pas prolonger leurs mandats outre l'exercice 2015, deux postes sont à pourvoir. Le secrétariat de la fédération a reçu deux candidatures jusqu'à la date limite fixée par les statuts, à savoir celles de Messieurs Joe Heintzen et Romain Osweiler.

- **Bureau exécutif, élection ordinaire** : Jusqu'à la date limite fixée par les statuts, 5 candidatures pour les 5 postes du bureau exécutif ont été reçues :

- Madame Martine Deprez pour le poste de Présidente;
- Monsieur Gilbert Girsch pour le poste de 1^{er} Vice-président;
- Monsieur Robert Mamer pour le poste de 2^e Vice-président;
- Monsieur Rob Köller pour le poste de Secrétaire général;
- Monsieur André Heinen pour le poste de Trésorier général.

Les candidats seront à confirmer par vote secret lors du congrès de la Fédération.

Discussion générale sur l'orientation future des statuts de la fédération

Comme annoncé lors de son discours de bienvenue, la présidente lança la discussion en énumérant quelques idées déjà recueillies au cours des différents réunions de travail avec les associations membres, notamment le groupe harmonies-fanfares et le groupe chorales et chorales de jeunes, ainsi que lors de Congrès extraordinaire du 29 octobre 2015.

Madame Deprez a expliqué ensuite que le comité proposera au congrès de mandater une commission des statuts, pour laquelle des candidatures seront sollicitées, d'élaborer un texte sur base des propositions recueillies qui pourra être présenté aux assemblées régionales 2016 pour discussion. Par contre elle refuse de faire ces réflexions dans la hâte. S'il le fallait, elle ne voyait pas problème à donner 2 années à ce processus avant d'arriver à un document final qui pourra être présenté à un Congrès extraordinaire.

Discussion générale

Deux questions ont été posées lors de la discussion générale à l'assemblée Est. Premièrement pourquoi les comptes de l'UGDA n'étaient pas audités par un réviseur de comptes professionnel. Monsieur Heinen a expliqué que par le fait de la transition d'innombrables dons pour les associations membres par les comptes de l'UGDA, la comptabilité arrivait à quelque 40.000 écritures par an. Or le tarif des réviseurs professionnels se fixait par rapport au nombre d'écritures à vérifier, et qu'on arriverait ainsi à des tarifs tournant aisément entre trente et cinquante mille euros pour la révision des comptes. En outre, l'UGDA ayant la chance de trouver toujours des gens compétents dans ses rangs prêts à faire ce travail bénévolement, et ceci de avec beaucoup de doigté et de zèle, il était préférable de garder cette procédure tant qu'aucun texte légal ne nous oblige à avoir recours à un réviseur professionnel et certifié.

Une autre question portait sur les indemnités des membres du Comité central, et Madame Deprez explique que depuis la fin de l'ère Schumacher, toutes les indemnités avaient été très fortement réduites par les actions successives de Messieurs Weyland, Karmeyer et Massard pour arriver, depuis plusieurs années, au même niveau pour tous, membres du Bureau exécutif, du Comité central et Délégués régionaux, à savoir un jeton de présence de 10 € et les frais de route d'usage.

Présences aux assemblées régionales :

- **Nord** : 48 associations représentées, 6 délégués régionaux, à savoir MM. Nico Fellens, Guy Henckes, Raymond Schroeder (Clervaux), Susanne Kramer (Mersch), Joe Heintzen (Vianden), Roger Aachen (Wiltz), 2 candidats : Jacques Colling (Vianden) et Nico Schannel (Diekirch).

- **Sud** : 70 associations représentées, 8 délégués régionaux, à savoir Mmes Josée Kleman, Adèle Rossetti, Arlette Wagner-Heitz, Caroline Weber-Maes, Francis Goergen, Jos Kreintz, Léon Millim (Esch-sur-Alzette) et Romain Ries (Capellen).



Les membres du Comité central : Louis Karmeyer, Robert Mamer, Robert Köller, Martine Deprez, André Heinen, Gilbert Girsch, Marc Thill et Raymond Peters (Photo : Paul Huybrechts)



Assemblée régionale Sud (Photo : Paul Huybrechts)

- **Centre** : 51 associations représentées, 5 délégués régionaux, Mme Angèle Michels-Unsen, MM. Romain Henrion, Pol Michels, Jean Schammo (Luxembourg) et Joe Heintzen (Vianden).

- **Est** : 36 associations représentées, 3 délégués régionaux, Mme Monique Zeimet-Schroeder (Remich), MM. Romain Osweiler (Echternach) et Maurice Gravier (Remich).

Mme Deprez, MM. Mamer, Girsch, Heinen, Köller et Peters ont été présents aux 4 assemblées régionales, Monsieur Karmeyer ayant dû s'excuser pour celle de l'Est, Monsieur Kinnen pour celle de Sud, et Monsieur Thill pour celles du Nord et de l'Est. MM. Clement et Krieger se sont excusés pour les quatre assemblées.

Robert KÖLLER
Secrétaire général



L'ensemble des jeunes «Young Harmonists» de l'Harmonie Municipale de Dudelange (Photo : Paul Huybrechts)

Merci

aux personnes et institutions qui ont soutenu les activités de l'UGDA en 2015

Comité d'honneur

ALS Claudine, Conseillère communale
 ANDRICH-DUVAL Sylvie, Députée
 ANGEL Marc, Député
 BLEY Eugène, Conseiller honoraire de l'UGDA
 BOEVER Marc, Vice-Président de l'Union St Pie X
 CIATTI Joseph, Délégué régional honoraire de l'UGDA
 CORDIER Gabrielle, Membre du conseil d'administration de la Mutuelle de l'UGDA
 DUSCHINGER Johny, Conseiller musical honoraire de l'Ecole de Musique de l'UGDA
 FAYOT Franz, Député
 FLIES François, Délégué régional honoraire de l'UGDA
 FREYMANN Norbert,
 GRAAS Gusty, Député
 LEGILLE Pierre,
 LUCAS Marcel, Délégué cantonal de l'Union St Pie X
 MULLER-KUNSCH Frantz, Directeur honoraire du SNJ
 REDING Viviane, Députée européenne
 SCHARTZ Guy, Président de la Chorale "Ste Cecile" Wormeldange
 SCHAUL Jean-Paul
 SCHMIDT Gilbert, Membre du Comité central de l'Union St Pie X
 SCHOELLEN Paul
 SCHOENTGEN Arthur, Conseiller musical honoraire de l'Ecole de Musique de l'UGDA
 WERNER Emile
 WISELER-LIMA Isabel, Conseillère communale

Comité de patronage

AACHEN Roger, Délégué régional de l'UGDA
 ADEHM Diane, Députée
 Administration Communale de Beaufort
 Administration Communale de Beckerich
 Administration Communale de Bertrange,
 Administration Communale de Boevange-sur-Attert
 Administration Communale de Dalheim
 Administration Communale de Fischbach
 Administration Communale de Frisange
 Administration Communale de Grevenmacher
 Administration Communale de Kiischpelt
 Administration Communale de Larochette
 Administration Communale de Mamer
 Administration Communale de Mertert
 Administration Communale de Redange/Attert
 Administration Communale de Roeser
 Administration Communale de Rosport
 Administration Communale de Saeul
 Administration Communale de Strassen
 Administration Communale de Tuntange
 Administration Communale de Wincrange
 ARENDT Guy, Député-maire
 AVENA Franco, Membre du Conseil National pour les Etrangers
 BACHE Claude, Curé-Doyen, Grevenmacher
 BARTHEL Jean-Pierre
 Beng Architectes Associés
 BICHLER Camille
 BIRGEN Gilbert, Délégué régional de l'UGDA
 BRAUN Jean-Pierre
 CALTEUX Georges

Chorale «La Fraternelle» Luxembourg-Grund
 CHRISTOPHORY-JUNG Charlotte, Vice-présidente de l'Union St Pie X
 CLEMENT Jeannot, Membre du Comité central de l'UGDA
 DELVAUX-STEHRÉS Mady, Députée européenne
 DIEDERICH Roger, Président honoraire de l'UGDA
 Douane's Musek
 ECKER Viviane, Présidente du Conseil d'Etat
 EICHER Emile, Député-maire
 FELTGEN Pierre, Avocat à la cour
 FLESCH Colette, Membre de la Commission Nationale des programmes de l'enseignement musical
 FRANK Guy, Inspecteur principal 1er en rang
 GASPART Jean, Délégué cantonal de l'Union St Pie X
 GENGLER Gaston, Délégué régional de l'UGDA
 GIRSCH Gilbert, 2^e Vice-président de l'UGDA
 GLODEN Léon, Député-maire
 GOERGEN François, Délégué régional de l'UGDA
 Harmonie Municipale Rollingergrund a.s.b.l.
 HEINTZEN Joe, Délégué régional de l'UGDA
 HENNICOT-SCHOEPGES Erna, Ministre honoraire de la Culture
 HERMES Francine, Vice-présidente honoraire de l'UGDA
 HOFFMANN Jeannot
 HOLLERICH Jean-Claude, Archevêque
 HUBERTY-KRAU Pierrette
 HUBERTY-MEYERS Edmée
 HÜBSCH René, Délégué régional honoraire de l'UGDA
 JUNG-JUNGBLUT Lydie, Secrétaire générale de l'Union St Pie X
 Kanner- a Jugendchouer Emile Michels "D'Grënnesch Spatzen"
 KARMEYER Louis, Membre du Comité central de l'UGDA
 KEMP-ARENDT Nancy, Députée
 KONSBRUCK Claudine, Conseillère communale
 KREINTZ Jos, Délégué régional de l'UGDA
 LORENT Joseph, Président «Les Amis de la Musique Militaire»
 MAMER Robert, 1^{er} Vice-président de l'UGDA
 MERGEN Martine, Députée
 MODERT Octavie, Députée
 Oeuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte
 PAULY Christiane
 REICHLING André, Chef honoraire de la Musique Militaire
 SANTER Jacques, Président d'honneur de l'UGDA
 SCHADECK Victor, Bourgmestre honoraire
 SCHICKES René, Délégué régional honoraire de l'UGDA
 SCHMITZ Louis, Membre du Conseil d'Administration
 SCHNEIDER Romain, Ministre des Sports, de l'Action humanitaire et de la Sécurité sociale
 SCHROEDER Raymond, Délégué régional, Membre honoraire du Comité central de l'UGDA
 SECCI Fabio, Directeur général CMCM
 Société Mandoliniste "La Lyre" Godbrange a.s.b.l.
 SPAUTZ Jean, Président honoraire de la Chambre des Députés
 SPAUTZ Marc, Député
 THILL Marc, Membre du Comité central de l'UGDA
 WAGNER Emile
 WAGNER-HEITZ Arlette, Déléguée régionale de l'UGDA
 WARINGO Jeannot, Membre du comité directeur du Fonds Culturel National
 WEYLAND Robert, Président honoraire de l'UGDA
 WIRTZ Jean



2015

EUROPEAN UNION YOUTH WIND ORCHESTRA

YOUNG EUROPEAN TALENTS

Texte s : Paul Scholer | Yette Durand (EVS) Photos : : Paul Scholer | Jean-Marc "Lupo" Ludowicy
 Layout : Claude Mousef

18^e session du 8 au 16 novembre 2015 à Luxembourg

Fondé en 1988 par l'Union Musicale Interrégionale (UMI) et l'Union Grand-Duc Adolphe (UGDA), l'Orchestre d'Harmonie des Jeunes de l'Union Européenne (EUYWO) a réuni aux cours des décennies de nombreux jeunes musicien(ne)s à vents et des percussionnistes sélectionnés parmi les meilleurs d'Europe. Nombre d'entre eux sont devenus des musiciens professionnels et contribuent à l'essor du mouvement des orchestres et de la musique à vent en Europe et dans le monde entier.

L'Orchestre bénéficie d'une grande renommée et est placé depuis 2001 sous le haut Protectorat de S.A.R. le Prince Héritier Guillaume de Luxembourg.

Grâce au soutien financier annuel du Ministère de la Culture, le EUYWO peut fonctionner depuis son siège à l'UGDA au Luxembourg.

En 2015, et grâce à l'appui financier de la Ville de Luxembourg, l'Orchestre européen a trouvé résidence une nouvelle fois au Conservatoire de la Ville de Luxembourg, partenaire privilégié des sessions de l'Orchestre européen depuis 1995, donc voilà 20 ans, et ce dans les nouveaux locaux du Conservatoire et notamment dans la Salle Polyvalente.

Cette année, le EUYWO a mis l'accent sur des talents prometteurs en invitant des jeunes solistes de l'Union Européenne des Concours de Musique pour la Jeunesse (EMCY). Les concerts à Soleuvre dans la nouvelle salle de concert Artikuss, le concert de midi et le concert de clôture du Concours Luxembourgeois et Européen pour Jeunes Solistes et à Kerkrade ont permis de cibler un nouveau et jeune public, un des challenges des plus importants pour les organisateurs de concerts dans les années à venir.

Notre merci va à tous les partenaires, instances publiques et privées, les organisateurs de concerts, et les fidèles protecteurs qui ont rendu possible cette session. Un merci spécial va également au WMC Kerkrade avec lequel le EUYWO entame de nouveaux projets pour la période 2016 à 2019 dans le cadre d'une projet de coopération « Future generations ».

La volontaire européenne Yette Durand témoigne dans le prochain reportage de cette rencontre européenne.

ORCHESTRE D'HARMONIE DES JEUNES DE L'UNION EUROPÉENNE

3 Route d'Arlon • L-8009 STRASSEN
 Tél. : (+352) 22 05 58- 1 • Fax: (+352) 22 22 97
 Email: euywo@ugda.lu • Web: www.ugda.lu/euywo

With the support of

MINISTÈRE DE LA CULTURE LUXEMBOURG
 VILLE DE LUXEMBOURG
 MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONAL LUXEMBOURG
 ERASMUS+ «YOUTH IN ACTION» EUROPEAN UNION
 BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT (BEI)
 COMMUNE DE SANEM
 WORLD MUSIC CHAMPIONSHIP KERKRADE (WMC)
 CONSERVATOIRE DE LA VILLE DE LUXEMBOURG

Patronage of a page of brochure

BANQUE RAIFFEISEN, Leudelange
 BGL BNP PARIBAS, Luxembourg
 TIP TOP Travel, Mondorf
 GOERGEN François, regional representative UGDA, Differdange
 KARMEYER LOUIS, President of EUYWO, Dalheim
 SCHOLER Paul, Director UGDA Music School, Luxembourg

Patronage Committee

ADMINISTRATION COMMUNALE DE BOEVANGE/ATTEERT
 AVENA Franco, Former Vice President National Council for Foreigners, Niederanven
 BLEY Eugène, Honorary counsellor UGDA Music School, Kayl

CID-DIAZ Marie Christine, Teacher UGDA Music School, Rameldange
 DARIO Roberta, Local responsible UGDA Music School, Roodt-sur-Syrye
 DEPPEZ Martine, President UGDA, Member council of State, Dudelange
 KARMEYER Georges, Dalheim
 KÖLLER Robert, Secretary General UGDA, Strassen
 LORENT Joseph, President "D'Frënn vun der Militärmusek", Moutfort
 MAMER Robert, 1st Vice-President UGDA, Grevels
 SANTER Jacques, Honorary President UGDA, Luxembourg
 SCHAMMO François, Conductor NYWOL, Luxembourg
 SCHICKES René, honorary regional representative UGDA, Clervaux
 SCHROEDER Raymond, Vice-President Mutual UGDA, Hosingen
 TONNER Ewald, Secretary General EUYWO, Hetzerath (D)
 WEYLAND Robert, Honorary President UGDA, Eischen

Honorary Committee

ANDRICH-DUVAL Sylvie, Deputy, Dudelange
 ANGEL Marc, Deputy, Luxembourg
 KREINTZ Joseph, Regional representative UGDA, Strassen
 MULLER Frantz, Former Director SNJ, Schrassig
 SCHAMMO-LUCCHINI Nella, Helmsange
 WALD Arsène, Differdange



2015
EUROPEAN UNION YOUTH WIND ORCHESTRA
 YOUNG EUROPEAN TALENTS

European Union Youth Wind Orchestra (EUYWO)

Between November 8th and 16th 2015, more than 70 musicians from 20 different nationalities gathered together for an exciting orchestra session in Luxembourg and the Netherlands. The orchestra was directed by the well-known Dutch conductor Jan Cober.

The participants were carefully selected based on their experience, previous studies and recordings, which they sent to the EUYWO. They had the opportunity to work in the modern facilities of the Conservatoire de la Ville de Luxembourg.

For the 2015 session, the EUYWO pursued three specific objectives: the promotion of young European composers, the promotion of young European soloists in collaboration with the European Union of Music Competitions for Youth (EMCY) and the training of young conductors.

Four soloists played with the orchestra: Tanja Kvitnes, a flutist from Norway; Elisa Urrestarazu Cappellán, a saxophonist from Spain; and the Joint Venture Percussion duo, Laurent Warnier from Luxembourg and Rachel Xi Zhang from China. The orchestra played works by Luxembourgish composer Tim Kleren and Dutch composer Christiaan Janssen.



Sunday, November 8th : Welcome EUYWO

The staff of the orchestra was composed of Philippe Schwartz, Bob Morhard and Yette Durand (European volunteer at UGDA Music School).

While some of the musicians were already in Luxembourg a few days before the official start of the session, most of them arrived on Sunday. Philippe and Bob took care of the shuttles between the airport, the train station and the Luxembourg City Youth Hostel, while Yette helped with the check-in. Auditions to distribute the positions took place in the afternoon. Jan Cober and Thierry Majerus led the woodwinds auditions at the Sang a Klang in Pfaffenthal; the

brass instrument musicians were auditioned in the conference rooms of the hostel under the supervision of François Schammo and Philippe Schwartz. A first day of beautiful encounters.



Monday, November 9th : First day of rehearsals.

The percussionists were the first to arrive at the Conservatoire this morning to audition with Bob Morhard and to install their equipment. Afterwards, chairs and music stands were arranged and the parts were distributed. The soloist Tanja Kvitnes was installed in a room and finally everyone was ready to work.

The orchestra, in a good mood, had lunch at the Forum "Geesseknäppchen", which was close to the Conservatoire.

The technical and practical details that came up during the day, such as copying missing parts or finding a replacement harp string, were solved.



2015
EUROPEAN UNION YOUTH WIND ORCHESTRA
 YOUNG EUROPEAN TALENTS

Tuesday 10th and Wednesday 11th

Jan Cober had chosen a quite challenging repertoire: Two new compositions (Capriccio from Christiaan Janssen and Continuation from Tim Kleren), three solo pieces (Spices, Perfumes, Toxins ! fom Avner Dorman, Fantaisie Pastorale Hongroise from Franz Doppler and Trepidant from Enrique Miguel de Tena) and Daphnis et Chloé, Suite No. 2 from Maurice Ravel.

The Joint Venture Percussion duo joined the orchestra for the rehearsals during two days. They prepared the complex musical piece Spices, Perfumes, Toxins! by Israeli composer Avner Dorman, a composition with Middle-Eastern and Indian influence.

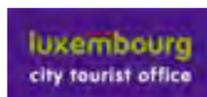


In the evening of the 10th the soloist Elisa Urrestarazu arrived in Luxembourg.

Thursday 12th : The first concert !

After a general rehearsal at the conservatoire and lunch at the youth hostel, the orchestra headed to Soleuvre for the first concert of the tour at Artikuss, a new and marvelous concert hall at the hometown of Laurent Warnier.





2015 EUROPEAN UNION YOUTH WIND ORCHESTRA YOUNG EUROPEAN TALENTS

Friday 13th : 2nd concert

The concert took place at the Conservatoire de la Ville de Luxembourg at noon.

The musical program was the same as the day before with the addition of Trepidant, Concierto para Saxofón Alto y Banda, by Enrique Miguel de Tena; the soloist Elisa Urrestarazu, played with the EUYWO.

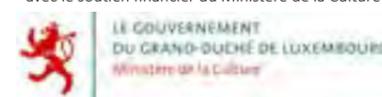


Saturday, 14th : Direction : The Netherlands !

At eight o'clock this morning everyone was on board the bus heading to Kerkrade, home of the World Music Championship for wind instruments WMC. Our great driver, Falco, was helpful, full of humor and drove safely. After 30 minutes our tired musicians were fast asleep in their seats. We arrived at the Abbey Rolduc around 11:15 and the players hurried for the music workshop with the composer Christiaan Janssen, which was about to start in the amphitheater of the abbey.

After lunch another workshop was organized with Tim Kleren, a young Luxembourgish composer.

At 8pm the amphitheater was crowded. The concert opened with a minute of silence followed by a slow clarinet piece, to pay a tribute to the victims of terrorist attacks in Paris on November 13th.



2015 EUROPEAN UNION YOUTH WIND ORCHESTRA YOUNG EUROPEAN TALENTS

Sunday, 15th : Back in Luxembourg - Final concert

Back in Luxembourg, the players had to prepare for the last concert of the tour at the Conservatoire de la Ville de Luxembourg. At 3:30pm was the dress rehearsal followed by the concert at 5:30pm. It was the closing of the Luxembourg Music Competition for Youth. A huge audience welcomed the orchestra. The concert began with a minute of silence, a tribute to the Paris victims, followed by the European hymn.



After the concert the musicians and the team went back to the youth hostel. It was already the end for some players who had to leave back to their country before or after the farewell dinner.

Monday, 16th : Farewell from Luxembourg

Monday was the big departure day. Sleepy musicians either took the airport shuttle or waited for their parents to pick them up; others visited the city before taking their plane in the evening. All of them exchanged hugs, jokes and addresses to keep in touch. It was definitely a great session with extraordinarily talented and sympathetic people.



National Youth Wind Orchestra Luxembourg



Concert tour USA – 26.08-09.09.2015

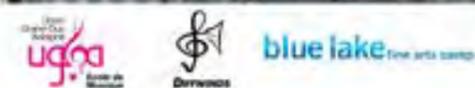


Photo Philharmonie Luxembourg, © Tommi Lappalainen / ONT

With the financial support of:



Sponsors

With the support of

Ministère de la Culture Luxembourg
Ville de Luxembourg
US Embassy in Luxembourg
Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte, Luxembourg
Erasmus+ "Youth in Action" European Union

Donators

Tour sponsorship (parrainage)

Administration communale Differdange – Diffwinds

Dario Roberta, Host family Blue Lake 2014, Roodt-sur-Syre
Delosch Erny, Composer, Kehlen

Heinen André, Treasurer General UGDA Music School and UGDA, Gosseldange

Goergen François, President Diffwinds, regional representative UGDA, host family Blue Lake 2014, Differdange

Karmeyer Louis, Chairman of UGDA and UGDA Music School, Federal President UGDA, President UGDA Music School, Dalheim

LALUX Assurances S.A., Leudelange

LUCAS s.à.r.l., Carrelage – Sanitaire – Équipement climatique, www.lucas.lu, Steinfort

Mousel Pierre, President Harmonie de Soleuvre, host family Blue Lake 2014, Belvaux

Schammo François, Conductor National Youth Wind Orchestra Luxembourg, Luxembourg

Scholer Paul, Director UGDA Music School, President European Union of Music Competitions for Youth, Member Orchestre de l'UGDA 1976 – USA, Luxembourg

Patronage of a page of the brochure

Banque Raiffeisen, Leudelange

De Jong-Jentgen Willy, Member Orchestre de l'UGDA 1976 – USA, Manternach

Deprez Martine, Member central committee UGDA, Dudelange

Goergen François, President Diffwinds, regional representative UGDA, host family Blue Lake 2014, Differdange

Hansen Jean-Paul, Member Orchestre de l'UGDA 1976 – USA, Noertzange

Nockels-Schroeder Raymond, Member Orchestre de l'UGDA 1976 – USA, Consdorf

Voyages Emile Weber, Canach

Patronage Committee

Administration communale Boevange-sur-Attert

Administration communale Dalheim

Administration communale Larochette

Administration communale Strassen

Arendt Arthur, Member Orchestre de l'UGDA 1976 – USA, Colmar-Berg

Avena Franco, Former Vice-president Conseil National pour les Etrangers, Niederanven

Bache Claude, Senior priest, Grevenmacher

Binsfeld-Schloesser Raymond, Fanfare Keispelt-Meispelt, Diekirch

Birgen Claude, Member Orchestre de l'UGDA 1976 – USA, Bettange-Mess

Braun Jean-Pierre, Soleuvre

Brücker-Weckerling Simone, Host family Blue Lake 2014, Wormeldange

Calteux Georges, Echternach

Consbruck Charles, Member Orchestre de l'UGDA 1976 – USA, Helmdange

Duschinger Jean, Honorary counsellor UGDA Music School, Strassen

Dux Gabriele, Member "D'Feierwendsänger" (choir), host family Blue Lake 2014, Blaschette

Genen Albert, Honorary assistant conductor of the Grand-Ducal Military Music, Schifflange

Gitzinger François, Member Orchestre de l'UGDA 1976 – USA, member "Big Band Memory"

Haensel Alain, Member Orchestre de l'UGDA 1976 – USA, Nennig

Köller Robert, 1st Vice-president UGDA, Strassen

Leterre-Chang Thierry, Director Miami University John E. Dolibois European Center, host family Blue Lake 2014, Differdange

Linster Viviane, Monaco

Maillet-Leesch Henri, Hostert

Mamer Robert, Member central committee UGDA, Grevels

Mausen Marc, Host family Blue Lake 2014, Pétange

Penny Christian, Collaborator UGDA Music School, Luxembourg

Reitz Francis, Member Orchestre de l'UGDA 1976 – USA, Kleinbettingen

Santer Jacques, Honorary President UGDA, Luxembourg

Schammo-Lucchini Nella, Walferdange

Spautz Jean, Honorary President Chamber of Deputies, Schifflange

Thill Marc, Board member UGDA, host family Blue Lake 2014, Strassen

Thull Kyu, Host family, Blue Lake 2014, Differdange

Wagner-Heitz Arlette, Regional representative UGDA, Schifflange

Wald Arsène, Host family Blue Lake 2014, Differdange

Wallers Roger, Member Orchestre de l'UGDA 1976 – USA, Lintgen

Weyland Robert, Honorary President UGDA, Eischen

Zeimet Laurent, Deputy, Bettembourg

Honorary Committee

Aachen-Kneip Roger, Local responsible UGDA Music School, regional representative UGDA, Harlange

Andrich-Duval Sylvie, Deputy, Dudelange

Cordier Gabrielle, Board member Mutuelle UGDA, Pétange

Jeitz Jean-Claude, Member Orchestre de l'UGDA 1976 – USA, Mamer

Kreintz Jos, Regional representative UGDA, Aspelt

Teichert Cordula, Member Orchestre de l'UGDA 1976 – USA, Kehlen

Thill Danielle, Local responsible UGDA Music School, host family Blue Lake 2014, Steinfort

Stumper Alain, Member Orchestre de l'UGDA 1976 – USA, Mondorf-les-Bains



NYWOL Staff 2015, Belgique (Photo : J.M. «Lupo» Ludowicy)

14 et 15 novembre 2015:
Take Two To Six
Concours luxembourgeois et européen
pour jeunes solistes



Electronics vs. Acoustics, 1^{er} lauréat du concours Take Two To Six / Jazz Combo Clervaux, lauréat du concours Take Two To Six (Photos : Rob Köller)

Avec le soutien financier du Ministère de la Culture



Membres-Donateurs du Concours

Protecteurs – Prix aux lauréats du Concours

AVENA Franco, Niederanven
 BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A.
 CID-DIAZ Marie-Christine, Chargée de cours : Ecole de musique de l'UGDA, Rameldange
 DEPREZ Martine, Présidente de l'UGDA, Dudelange
 HEINEN André, Trésorier général de l'UGDA, Gosseldange
 KARMEYER Louis, Membre du Comité Central de l'UGDA, Dalheim
 SCHOLER Paul, Directeur de l'Ecole de Musique de l'UGDA, Président de l'EMCY, Luxembourg

Comité de patronage

ADMINISTRATION COMMUNALE DE BOEVANGE/ATTERT
 ADMINISTRATION COMMUNALE DE DALHEIM
 ADMINISTRATION COMMUNALE DE SANDWEILER
 ADMINISTRATION COMMUNALE DE STRASSEN
 BGL BNP PARIBAS S.A.
 BACHE Claude, Curé-Doyen, Grevenmacher
 BLEY Eugène, Conseiller honoraire de l'UGDA, Kayl
 CONSBRUCK Charles, Professeur au Conservatoire de la Ville de Luxembourg, Helmdange
 DARIO Roberta, Roodt-sur-Syre
 DECKER Georges, Responsable local Ecole de musique de l'UGDA à Mamer, Mamer
 EICH Nico, Frisange
 ETGEN Fernand, Ministre de l'Agriculture et de la Protection du consommateur, Oberfeulen
 FIRULESCU Octav, Chargé de cours : Ecole de musique de l'UGDA, Olm

GENEN Albert, Chef adjoint honoraire de la Musique Militaire, Schifflange
 HAMER Joseph, Directeur honoraire du Conservatoire de Luxembourg, Luxembourg
 KARMEYER Georges, Dalheim
 KONSBRUCK Claudine, Conseillère Communale Ville de Luxembourg, Luxembourg
 MAMER Robert, 1^{er} Vice-président de l'UGDA, Grevels
 MODERT Octavie, Députée, Greiveldange
 NAKHIMOVITCH Pavel, Chargé de cours : Ecole de musique de l'UGDA, Echternach
 PETERS Raymond, Membre du Comité central de l'UGDA, Grevenmacher
 SANTER Jacques, Président d'honneur de l'UGDA, Luxembourg
 SCHAMMO François, Chef d'Orchestre NYWOL, Chargé de cours : Ecole de musique de l'UGDA, Luxembourg
 SCHICKES René, Délégué régional honoraire de l'UGDA, Clervaux
 SCHROEDER Raymond, Vice-président de la Mutuelle de l'UGDA, Hosingen
 SPAUTZ Jean, Président honoraire de la Chambre des Députés, Schifflange
 TIP TOP TRAVEL, Mondorf-les-Bains
 WEYLAND Robert, Président honoraire de l'UGDA, Eischen

Comité d'honneur

BERG Ulric, Chargé de direction Ecole musique Canton Redange, Redange
 CORDIER Gabrielle, Membre du Conseil d'Administration de la Mutuelle de l'UGDA, Pétange
 DELVAUX-STEHRÉS Mady, Députée européenne, Luxembourg
 FREYMANN Norbert, Responsable local Ecole de musique de l'UGDA à Mertzig, Mertzig
 HÜBSCH René, Délégué régional honoraire de l'UGDA, Ingeldorf
 SCHAMMO-LUCCHINI Nella, Helmsange
 WEYLER Aloyse, Chargé de cours : Ecole de musique de l'UGDA, Stegen

UNION GRAND-DUC ADOLPHE, A.S.B.L.
RECETTES

Compte	Libellé	31.12.2014	31.12.2015	Prévisions 2016
		Euro	Euro	Euro
705	Ventes			
705	Oeuvres et gammes (Centre doc)	1.736,54	1.793,43	1.800
705	Médailles destinés à la revente	379,17	569,11	400
706	Prestations de services			
706	Frais d'envoi refacturée	49,80	82,20	80
706	Congrès fédéral (Déjeuner)	1.612,47	2.120,00	2.000
706	Recettes Concours	2.477,70	0,00	1.500
706	Recettes Beaufort Castle in Concert	0,00	9.343,60	0
706	Recettes UGDA-Museksdag	6.250,00	9.375,00	9.375
706	Recettes Revue musicale - annonces	31.499,19	37.368,99	30.000
706	CD 150 ^e anniversaire UGDA	7.738,10	0,00	0
706	Dîner Gala 150 ^e anniversaire UGDA	13.336,00	0,00	0
708	Autres éléments du chiffre d'affaires			
708	Cotisations des associés	152.807,00	149.317,00	150.000
708	Dons pour sociétés affiliées	256.447,97	277.307,71	250.000
708	Dons pour actions culturelles	4.791,00	6.616,00	6.000
708	Dons pour Concours UGDA	6.850,00	0,00	3.000
708	Dons pour 150 ^e anniversaire	20,00	0,00	0
708	Fonds Culturel Robert Krieps	50,00	0,00	0
708	Dons décés	0,00	0,00	0
708	Refacturations timbres	13.962,61	13.251,38	14.000
708	Refacturations achats/frais de bureau	7.880,00	7.880,00	5.420
708	Refacturations nettoyage Ecole	0,00	7.000,00	7.000
708	Refacturations des traitements	178.255,00	175.635,82	121.670
708	Refacturations - Bureau exécutif	7.989,00	0,00	0
741	Redevances pour licences et droits			
741	Cotisations SACEM	5.891,86	5.649,44	5.700
744	Subventions d'exploitation			
744	Primes d'apprentissage reçues	0,00	7.604,64	0
744	Autres subventions destinées a promouvoir l'emploi	0,00	2.050,56	0
744	Ministère de la Culture	420.000,00	400.000,00	400.000
744	Subvention à l'Ecole pour Stages Jeunes	-26.500,00	0,00	0
744	Subvention à l'Orchestre de l'UE	-13.000,00	0,00	0
744	Subvention au Concours pour Jeunes Solistes	-19.000,00	0,00	0
744	Oeuvres de Secours Grande-Duchesse Charlotte	0,00	0,00	2.500
744	Fonds Culturel National	2.000,00	0,00	2.500
744	Fête de la Musique asbl	4.000,00	4.000,00	4.000
744	Domaines Vinsmoselle	3.750,00	3.750,00	3.750
744	Voyages Emile Weber	2.250,00	3.800,00	3.800
749	Reprises sur provisions d'exploitation			
749	Reprises sur provisions d'exploitation	4.778,60	0,00	77.643
755	Autres intérêts et escomptes			
755	Intérêts bancaires	789,59	817,64	100
768	Autres produits exceptionnels			
768	Autres produits exceptionnels	107,99	1.610,06	0
	Total	1.079.199,59	1.126.942,58	1.102.238

UNION GRAND-DUC ADOLPHE, A.S.B.L.
DÉPENSES

Compte	Libellé	31.12.2014	31.12.2015	Prévisions 2016
		Euro	Euro	Euro
603	Fournitures consommables			
6035	Fournitures de bureau	4.622,73	6.393,67	6.000
606	Achats de biens destinés à la revente			
606	Imprimés destinés à la revente	100,00	0,00	0
606	Dépenses Congrès fédéral ordinaire	6.592,68	9.473,52	8.500
606	Dépenses Concours	9.103,89	0,00	15.650
606	Dépenses pour la Fédération	0,00	1.500,00	1.500
606	Dépenses Actions Culturelles (Beaufort Castle in Concert)	0,00	15.318,50	0
606	Dépenses Parade militaire	1.071,20	0,00	1.200
606	Dépenses UGDA-Museksdag	5.293,72	8.451,18	8.500
606	Dépenses Concert National des Harmonies/Fanfarses	728,00	1.468,42	2.000
606	Dépenses Concert National Chorale	0,00	0,00	2.000
606	Dépenses Journée Nationale des Big Bands	1.375,00	0,00	2.000
606	Dépenses Rendez-Vous Mandolines/Guitares	1.125,00	0,00	2.000
606	Dépenses Journée des jeunes	2.586,51	0,00	2.500
606	Dépenses Journée Nationale de l'Accordéon	0,00	748,45	1.000
606	Dépenses Groupes de théâtre	0,00	0,00	1.375
606	Dépenses Journée Nationale du Folklore	0,00	1.427,81	0
606	Dépenses Remises de médailles	1.056,87	749,98	1.200
606	Dépenses diverses (Missa Sancta Caecilia)	1.976,70	2.340,47	3.625
606	Dépenses autres Concerts (intern. Mand/Guitare)	0,00	1.544,00	1.375
606	Dépenses Concert des Lauréats	0,00	1.434,81	0
606	Dépenses Congrès extraordinaire	0,00	861,13	0
606	Achats médailles, diplômes, écharpes	10.082,15	11.231,20	9.000
606	Prestations de services Orchestre Européen	0,00	13.000,00	13.000
606	150 ^e anniversaire Messe de commémoration	150,00	0,00	0
606	CD 150 ^e anniversaire UGDA	22.200,80	0,00	0
606	Dîner de Gala 150 ^e anniversaire	21.942,30	0,00	0
606	Expositions Photos 150 ^e anniversaire	2.393,60	0,00	0
606	Provisions pour Livres 150 ^e anniversaire	0,00	0,00	30.000
608	Achats non stockés			
608	Matériel culturel (Centre de documentation)	397,10	88,00	250
611	Loyers			
611	Machines	16.291,77	9.619,56	7.000
611	Logiciel	0,00	0,00	4.000
612	Sous-traitance, entretien et réparations			
612	Formations	569,70	701,29	1.000
612	Nettoyages	10.511,05	10.441,19	11.000
612	Contrats d'assistance informatique	12.790,24	12.449,79	32.500
612	Matériel informatique	0,00	1.207,44	7.500
613	Rémunérations d'intermédiaires			
613	Frais de compte	212,85	105,15	250
613	Frais sur cartes de crédit	50,00	137,75	90
613	Honoraires d'avocats	2.012,50	3.510,00	3.000
613	Honoraires comptables et d'audit	315,84	192,00	350
614	Primes d'assurances			
614	Assurances	2.916,00	2.934,01	3.000

Compte	Libellé	31.12.2014	31.12.2015	Prévisions 2016
		Euro	Euro	Euro
615	Frais de marketing et de communication			
615	Frais de marketing et de publicité	-2.862,35	0,00	700
615	Annonces et insertions	3.278,42	0,00	1.500
615	Imprimés et publications	28.267,55	29.273,91	30.000
615	Dons aux sociétés affiliées	256.447,97	277.307,71	250.000
615	Dons à tiers et cadeaux	370,00	50,00	400
615	Indemnités aux sociétés jouant concert d'honneur	1.471,00	250,00	2.200
615	Concert d'honneur organisateur	3.300,00	350,00	5.250
615	Sociétés jubilaires	3.500,00	3.500,00	3.125
615	Indemnités aux sociétés à l'étranger	5.300,00	4.805,00	7.500
615	Prix du Concours de chant et musique	7.000,00	0,00	0
615	Frais d'hébergement à l'étranger	1.342,05	107,10	1.500
615	Frais d'hébergement Concours UGDA	0,00	0,00	600
615	Frais de congrès à l'étranger (CIOFF)	0,00	1.476,07	0
615	Frais de restauration	705,90	64,80	1.000
615	Frais de restauration Concours UGDA	0,00	0,00	3.600
615	Frais de voyages Concours UGDA	915,40	0,00	1.500
615	Frais de trajet	0,00	782,15	0
615	Frais de route - bureau	5.667,44	5.893,00	6.000
615	Frais de route - Comité central	3.219,28	3.739,36	4.000
615	Frais de route - Délégués régionaux	3.156,76	3.453,12	3.500
615	Frais de route - Personnel	509,84	238,00	550
615	Frais de réception	93,03	0,00	250
615	Timbres	17.417,02	16.894,59	20.000
615	Téléphone	3.837,77	4.065,45	5.000
615	Frais postaux enlèvement courrier	1.366,20	1.387,98	1.400
615	Frais postaux Revue musicale	9.669,01	9.556,86	8.500
618	Charges externes diverses			
618	Documentation générale	1.141,25	1.017,06	1.000
618	Cotisations aux associations professionnelle	2.480,00	2.030,00	2.000
62	Rémunérations			
621	Traitements	564.168,05	479.979,53	456.630
621	Remboursement Mutualité employeur	-6.360,07	-25.254,40	-6.500
623	Cotisations sociales		75.857,27	50.000
641	Redevances pour licences et droits			
641	Frais de l'accord SACEM	4.857,77	4.638,50	5.000
642	Indemnités			
642	Indemnités - Bureau exécutif	3.640,00	3.690,00	4.000
642	Indemnités - Comité central membres	1.410,00	1.660,00	1.500
642	Indemnités - Délégués régionaux	1.870,00	2.240,00	2.000
642	Indemnités aux jurys, experts Concours	3.350,00	0,00	2.200
646	Impôts et taxes			
646	TVA non déductible	2.775,39	1.028,29	3.000
646	Droits d'enregistrement	24,60	12,00	25
649	Dotations aux provisions			
6498	Dotations aux provisions d'exploitations	0,00	77.643,00	47.643
668	Autres charges exceptionnelles			
6688	Autres charges exceptionnelles	8,33	1.346,49	0
66883	Charges sur exercices antérieurs	1.176,93	0,00	1.000
	Total	1.072.982,74	1.106.412,16	1.109.938

UNION GRAND-DUC ADOLPHE, A.S.B.L. DECOMPTE

Relevé récapitulatif des recettes et des dépenses

Libellé	Décompte 2014			Décompte 2015		
	Recettes	Dépenses	Résultats	Recettes	Dépenses	Résultats
	Euro	Euro	Euro	Euro	Euro	Euro
Fédération	1.079.199,59	1.072.982,74	6.216,85	1.126.943	1.106.412	20.530
Total	1.079.199,59	1.072.982,74	6.216,85	1.126.943	1.106.412	20.530
Résultat – excédent de recettes :			6.216,85	Excédent de recettes :		20.530

UNION GRAND-DUC ADOLPHE, A.S.B.L. BILAN

Libellé	2014	2015
	Euro	Euro
ACTIF		
Subside du Ministère de la Culture à recevoir	42.000,00	40.000,00
Clients à recevoir	5.336,28	5.854,09
Mutualité des employeurs	1.041,53	0,00
Avoirs en banques, CCP et caisse	324.363,31	441.198,13
Charges constatées d'avance	0,00	101,97
TVA à recevoir	1.032,74	0,00
Compte transitoire	0,00	1.200,00
PERTE DE L'EXERCICE	0,00	0,00
TOTAL	373.773,86	488.354,19
PASSIF		
Résultats reportés	293.287,21	299.504,06
Autres provisions d'exploitation	0,00	77.643,00
Charges sociales à payer	18.203,53	22.747,32
Impôts sur salaires à payer	20.027,10	25.376,00
T.V.A. à payer	7.053,54	5.805,76
Fournisseurs à payer	28.985,63	36.747,63
BENEFICE DE L'EXERCICE	6.216,85	20.530,42
TOTAL	373.773,86	488.354,19
Résultat – excédent de recettes :		20.530,42

UNION GRAND-DUC ADOLPHE, A.S.B.L. BUDGET 2016

Relevé récapitulatif des recettes et des dépenses

Libellé	Recettes	Dépenses	Résultats
	Euro	Euro	Euro
Fédération	1.102.238	1.109.938	-7.700
Total	1.102.238	1.109.938	-7.700
Résultat – excédent de dépenses :			-7.700

École de Musique de l'UGDA RECETTES

Section 1: École de Musique

Compte	Libellé	31.12.2014	31.12.2015	Prévisions 2016
		Euro	Euro	Euro
70	Montant net du chiffre d'affaires			
706	Prestations de services			
706088	Versements par les communes pour l'E.M.	10.252.213,39	11.240.443,74	12.172.341,00
706088	Versements par l'EE II - Bertrange pour l'E.M.	6.534,59	6.869,52	1.500,00
706088	Versements par l'EE I - FAPEEEL pour l'E.M.		2.275,00	1.500,00
706088	Droits de participation aux cours	18.600,00	19.270,00	17.000,00
706111	Administration (EUYWO)	4.622,00	4.944,00	9.907,00
76	Produits exceptionnels			
768	Autres produits exceptionnels			
7688801	Produits sur exercice antérieur	165,26		
	TOTAL	10.282.135,24	11.273.802,26	12.202.248,00



École de Musique de l'UGDA

RECETTES

Section 2: Stages et séminaires

Compte	Libellé	31.12.2014	31.12.2015	Prévisions 2016
		Euro	Euro	Euro
706	Prestations de services			
706088	Versements par l'EE I - FAPEEEL	8.951,67	12.333,34	11.000,00
706088	Droits de participation aux stages de musique	65.313,00	152.270,15	80.000,00
706088	Droits de participation aux comédies musicales (Musical)	5.850,00		
706088	Entrées concerts, spectacles (Musical)	23.459,00		
706088	Entrées concerts, spectacles (Klangwellen)	11.708,56		
706088	Cachets reçus pour concerts, spectacles (NYWOL)		11.000,00	9.000,00
706178	Encadrement musical, prestations publiques		2.000,00	
708	Autres éléments du chiffre d'affaires			
70842	Dons (NYWOL)	1.067,02	10.678,99	1.000,00
	Dons (Klangwellen)	2.804,00		
	Dons (Musical)	2.670,00		
744	Subventions d'exploitation ...			
74471	Ministère de la Culture	26.500,00	31.000,00	31.000,00
74471	FOCUNA - Fonds culturel national	5.000,00	1.500,00	2.000,00
74471	Oeuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte	35.000,00	10.000,00	
74471	Service National de la Jeunesse - SNJ	11.700,00	16.974,00	16.500,00
	Service National de la Jeunesse - SNJ (Musical)	20.500,00	8.891,75	
74471	Programme européen Erasmus+	37.231,20	33.278,35	37.000,00
74471	SACEM Luxembourg (Musical)		750,00	
74471	Voyages Emile Weber	2.250,00		
74471	Fête de la musique	500,00	500,00	500,00
74471	Fondation Indépendance (Musical)	4.000,00		
74471	LALUX assurances	25.000,00	30.500,00	25.000,00
	LALUX assurances (Klangwellen)	5.000,00		
	LALUX assurances (Musical)		5.000,00	
74478	Autres subventions d'exploitation		6.549,99	1.000,00
	Autres subventions d'exploitation (Klangwellen)	6.664,82		
	Autres subventions d'exploitation (Musical)			
748	Autres produits d'exploitation divers			
74811	Sponsoring, parrainage		500,00	6.000,00
74812	Espaces publicitaires	300,00	1.696,50	4.000,00
	Espaces publicitaires (Musical)	750,00		
755	Autres intérêts et escomptes			
7552	Intérêts bancaires et assimilés	11.120,65	10.280,14	10.000,00
768	Autres produits exceptionnels			
7688801	Produits sur exercice antérieur	763,92	1.680,00	1.000,00
	TOTAL	314.103,84	347.383,21	235.000,00

École de Musique de l'UGDA

RECETTES

Section 3: Concours pour Jeunes Solistes

Compte	Libellé	31.12.2014	31.12.2015	Prévisions 2016
		Euro	Euro	Euro
705	Vente d'éléments destinés à la revente			
70511	Produits alimentaires et boissons		336,50	500,00
706	Prestations de services			
706088	Droits de participation aux concours	2.640,00	4.244,00	5.000,00
706088	Entrées concerts, spectacles	1.250,00		1.500,00
706088	Cachets reçus pour concerts, spectacles	1.000,00	3.500,00	2.000,00
706165	Séminaires, conférences (InterNATIONAL net_works)	8.320,00	3.760,00	5.000,00
706178	Encadrement musical, prestations publiques		1.000,00	
708	Autres éléments du chiffre d'affaires			
70842	Dons	2.720,00	2.714,00	4.000,00
744	Subventions d'exploitation ...			
74471	Ministère de la Culture	19.000,00	19.000,00	19.000,00
74471	Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région	2.000,00		2.000,00
74471	FOCUNA - Fonds culturel national	0,00	2.000,00	2.000,00
74471	Programme européen Erasmus+ (InterNATIONAL net_works)	15.108,40	8.805,13	43.000,00
74471	SACEM Luxembourg	3.000,00	3.000,00	3.000,00
748	Autres produits d'exploitation divers			
74811	Sponsoring, parrainage		50,00	
74812	Espaces publicitaires (InterNATIONAL net_works)	500,00		
	TOTAL	55.538,40	48.409,63	87.000,00

Remarque : INTER-NATIONAL net_works+

Projet dans le cadre du programme Erasmus+ de l'Union Européenne allant de septembre 2015 à août 2018.

Subvention sur 3 années de 129.450 €.



Corps enseignant, direction et personnel de l'École de Musique, membres du Comité central de l'UGDA, mars 2015 (Photo : J.M. «Lupo» Ludowicy)

École de Musique de l'UGDA DÉPENSES Section 1: École de Musique

Compte	Libellé	31.12.2014	31.12.2015	Prévisions 2016
		Euro	Euro	Euro
60	Consommation de marchandises			
603	Fournitures consommables			
6035	Fournitures de bureau	8.805,52	4.184,99	6.000,00
606	Achats de biens destinés à la redistribution			
60631	Produits alimentaires et boissons	2.663,63	2.927,42	3.850,00
608	Achats non stockés			
608122	Matériel pédagogique, récréatif, sportif et culturel	59,00	87,00	150,00
608122	Petit équipement de bureau	3.612,15	28.653,89	25.000,00
61	Autres charges externes			
611	Loyers et charges locatives			
611228	Location et accordage de pianos	2.217,06	2.445,80	3.000,00
61151	Leasing machines	6.323,94	5.693,28	7.500,00
612	Sous-traitance, entretien et réparations			
61211	Développement informatique			20.000,00
61212	Services de nettoyage		7.000,00	7.000,00
61215	Autres services de restauration	200,00		500,00
612161	Services d'enseignement	25.134,59	28.194,52	20.000,00
61221	Entretien et réparations - Autres installations techniques	114,51	475,94	250,00
61232	Contrat d'assistance informatique	15.392,27	11.445,37	18.000,00
613	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires			
61333	Frais de compte	174,89	361,08	900,00
61334	Frais sur cartes de crédit	86,25	150,00	100,00
61341	Honoraires d'avocats	2.012,50	2.047,50	6.000,00
613488	Honoraires jurés d'examens d'élèves	11.002,25	9.143,74	13.000,00
613488	Honoraires accompagnateurs d'examens et concours	19.596,00	16.555,00	22.000,00
613488	Honoraires musiciens pour concerts, auditions musicales		370,00	500,00
613488	Honoraires personnel UGDA	80.023,00	81.264,00	48.598,00
613488	Honoraires enseignants remplaçants	17.659,90	17.733,10	20.000,00
614	Primes d'assurance			
61412	Véhicules		150,00	150,00
61413	Installations	559,46	559,46	700,00
61418	Matériel audio	79,99		100,00
6146	Assurance-responsabilité civile	1.800,97	1.894,57	2.000,00
6148	Autres assurances		199,20	200,00
615	Frais de marketing et de communication			
61511	Annonces et insertions	905,41	3.710,95	4.000,00
61514	Cadeaux à la clientèle	292,01	183,22	500,00
61515	Catalogues et imprimés et publications	2.001,22	9.235,36	15.000,00
61521	Frais de restauration	505,85	1.044,05	1.000,00
61521	Frais de trajet		750,00	
61521	Frais de route liés à l'utilisation de véhicules privés	2.854,40	3.192,80	4.000,00
61524	Frais de réception	8.034,13	9.986,63	12.000,00

Suite

École de Musique de l'UGDA DÉPENSES Section 1: École de Musique

Compte	Libellé	31.12.2014	31.12.2015	Prévisions 2016
		Euro	Euro	Euro
61531	Timbres	9.694,14	9.750,25	15.000,00
61532	Téléphone et autres frais de télécommunication	3.107,28	3.344,21	5.000,00
61538	Enlèvement du courrier	341,55	347,49	1.000,00
616	Transports de biens et transports collectifs du personnel (et des usagers)			
61652	Transports collectifs des usagers	282,50	1.375,05	600,00
618	Charges externes diverses			
6187	Cotisations aux associations professionnelles	75,00	75,00	150,00
6188	Frais de formation	118,67	950,35	3.000,00
62	Frais de personnel			
621	Rémunérations			
621113	Salaires de base - Administration	614.465,70	694.509,57	800.000,00
621113	Salaires de base - Enseignants	8.335.214,94	8.968.733,77	9.400.000,00
62191	Remboursements mutualité - Administration	-19.583,61	-11.250,28	
62191	Remboursements mutualité - Enseignants	-46.153,23	-59.243,80	
622	Autre personnel			
6221	Étudiants	7.048,00	4.762,88	7.500,00
623	Charges sociales (part patronale)			
623	CNS/Assurance pension et accident/Service de santé/Mutualité	1.266.113,92	1.375.944,33	1.700.000,00
	Régularisation sécurité sociale	-37.375,96	32.687,49	
64	Autres charges d'exploitation			
641	Redevances pour concessions ... droits et valeurs similaires			
6413	Licences informatiques et progiciels informatiques		461,68	
642	Indemnités			
6422	Indemnités aux membres des organes d'administration	5.000,00	1.184,88	5.000,00
646	Impôts, taxes et versements assimilés			
6462	TVA non déductible			250,00
6465	Droits d'enregistrement	66,60	66,82	250,00
66	Charges exceptionnelles			
668	Autres charges exceptionnelles			
668801	Charges sur exercice antérieur		463,70	2.500,00
	TOTAL	10.350.526,40	11.273.802,26	12.202.248,00

École de Musique de l'UGDA DÉPENSES Section 2: Stages et séminaires

Compte	Libellé	31.12.2014	31.12.2015	Prévisions 2016
		Euro	Euro	Euro
60	Consommation de marchandises			
602	Matières consommables			
60222	Produits médico-thérapeutiques	145,30	92,97	300,00
603	Fournitures consommables			
6035	Fournitures de bureau	1.626,06	747,07	2.000,00
	Fournitures de bureau (Musical)		54,99	
	Fournitures de bureau (Klangwellen)	260,19		
606	Achats de biens destinés à la redistribution			
60631	Produits alimentaires et boissons	5.699,69	4.520,06	7.000,00
	Produits alimentaires et boissons (Musical)	1.592,74		
	Produits alimentaires et boissons (Klangwellen)	1.023,36		
60635	Vêtements et accessoires destinés à la revente		1.607,87	
60635	Supports audiovisuels (disques, CD ...) destinés à la revente (Musical)		5.288,40	6.000,00
608	Achats non stockés			
608122	Matériel pédagogique, récréatif, sportif et culturel	327,09	1.532,11	1.800,00
	Matériel pédagogique, récréatif, sportif et culturel (Musical)	79,47		
608122	Petit équipement de bureau	145,60		2.000,00
61	Autres charges externes			
611	Loyers et charges locatives			
61112	Bâtiments	5.070,00	5.735,50	6.000,00
61121	Machines		100,50	250,00
611228	Location et accordage de pianos	437,00	210,60	850,00
611228	Location autres instruments de musique	168,00	2.396,76	250,00
61123	Matériel roulant	423,57	3.698,94	3.000,00
	Matériel roulant (Musical)	554,53		
	Matériel roulant (Klangwellen)	1.518,97		
61151	Leasing machines	1.116,00	1.500,00	1.500,00
612	Sous-traitance, entretien et réparations			
61212	Services de nettoyage	2.152,20	3.636,80	4.000,00
61215	Services d'hébergement	62.932,76	53.297,23	60.000,00
	Services d'hébergement (Musical)	4.507,30		
	Services d'hébergement (Klangwellen)	1.389,30		
61215	Autres services de restauration	3.393,30	46.229,78	40.000,00
	Autres services de restauration (Musical)	3.968,90		
	Autres services de restauration (Klangwellen)	7.078,20		
612161	Services éducatifs (NYWOL)		13.420,29	
612162	Colonies de vacances	36.152,80	34.371,11	42.000,00
	Colonies de vacances (Musical)	70.738,80	650,00	
	Colonies de vacances (Klangwellen)	13.433,80		
61221	Entretien et réparations sur machines		63,53	
61232	Contrat d'assistance informatique	250,00	250,00	1.000,00

Suite

École de Musique de l'UGDA DÉPENSES Section 2: Stages et séminaires

Compte	Libellé	31.12.2014	31.12.2015	Prévisions 2016
		Euro	Euro	Euro
613	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires			
61333	Frais de compte	60,85	60,25	100,00
61334	Frais sur cartes de crédit	0,00	0,00	0,00
613488	Honoraires musiciens pour concerts, auditions musicales		900,00	
613488	Honoraires compositeur et arrangeur (NYWOL)		1.500,00	
	Honoraires compositeur et arrangeur (Musical)		2.500,00	
613488	Honoraires costumiers, habilleur (Musical)	4.067,64		
613488	Honoraires personnel UGDA	19.373,00	19.598,00	6.943,00
613488	Honoraires enseignants à l'Ecole Européenne I	4.761,79	6.598,90	5.000,00
613488	Honoraires chauffeurs, livreurs		480,00	
613488	Honoraires présentateur, speaker, animateur d'événements (NYWOL)		300,00	
614	Primes d'assurance			
61412	Véhicules	150,00		300,00
61418	Matériel audio		79,99	100,00
61418	Instruments de musique	141,00	141,00	300,00
6146	Assurance-responsabilité civile	292,80		900,00
615	Frais de marketing et de communication			
61511	Annonces et insertions	1.355,00	4.919,70	5.000,00
	Annonces et insertions (Musical)	10.875,28	300,00	
61514	Cadeaux à la clientèle	131,35	138,98	300,00
	Cadeaux à la clientèle (Musical)	60,00	152,40	
	Cadeaux à la clientèle (Klangwellen)	60,00		
61515	Catalogues et imprimés et publications	7.460,34	7.585,56	8.500,00
	Catalogues et imprimés et publications (Musical)	8.408,18		
	Catalogues et imprimés et publications (Klangwellen)	2.604,66		
61516	Dons courants		100,00	
61518	Autres achats de services publicitaires	668,00	2.779,83	3.000,00
	Autres achats de services publicitaires (Musical)	9.817,55	8.999,00	
	Autres achats de services publicitaires (Klangwellen)	1.150,00	7.186,03	
61521	Frais de restauration	307,40	1.208,50	1.000,00
61521	Frais de trajet		7.845,17	3.000,00
61521	Frais de route liés à l'utilisation de véhicules privés	358,40	852,80	1.000,00
	Frais de route liés à l'utilisation de véhicules privés (Musical)	14,40		
	Frais de route liés à l'utilisation de véhicules privés (Klangwellen)	240,00		
61521	Frais de parking et péages		95,99	
61524	Frais de réception			500,00
	Frais de réception (Musical)	13.997,32	610,91	
	Frais de réception (Klangwellen)	1.212,50		
61531	Timbres	1.468,50	2.307,64	3.000,00
	Timbres (Musical)	1.654,20	207,15	
	Timbres (Klangwellen)	39,00		

Suite

École de Musique de l'UGDA

DÉPENSES

Section 2: Stages et séminaires

Compte	Libellé	31.12.2014	31.12.2015	Prévisions 2016
		Euro	Euro	Euro
61532	Téléphone et autres frais de télécommunication	615,73	692,88	1.000,00
61538	Enlèvement du courrier			100,00
616	Transports de biens et transports collectifs du personnel (et des usagers)			
61652	Transports collectifs des usagers	13.570,65	80.698,61	20.000,00
	Transports collectifs des usagers (Musical)	138,08		
	Transports collectifs des usagers (Klangwellen)	5.238,98		
618	Charges externes diverses			
6187	Cotisations aux associations professionnelles	24,00	524,00	50,00
6188	Frais de formation	100,00	90,00	500,00
62	Frais de personnel			
621	Rémunérations			
621113	Salaires de base - Administration	30.878,00	24.377,00	39.741,00
622	Autre personnel			
6221	Étudiants	500,00	500,00	500,00
6228	Volontaires européens	5.400,00	5.400,00	6.930,00
64	Autres charges d'exploitation			
641	Redevances pour concessions ... droits et valeurs similaires			
64151	Autres droits d'auteurs et de reproduction (Musical / Klangwellen)	1.231,66	3.744,05	
642	Indemnités			
6422	Indemnités aux membres des organes d'administration	489,00	220,56	489,00
646	Impôts, taxes et versements assimilés			
6462	TVA non déductible	522,14	396,53	600,00
66	Charges exceptionnelles			
668	Autres charges exceptionnelles			
668801	Charges sur exercice antérieur		2.690,00	4.000,00
	TOTAL	375.622,33	376.185,94	290.803,00



École de Musique de l'UGDA

DÉPENSES

Section 3: Concours pour Jeunes Solistes

Compte	Libellé	31.12.2014	31.12.2015	Prévisions 2016
		Euro	Euro	Euro
60	Consommation de marchandises			
603	Fournitures consommables			
6035	Fournitures de bureau	0,00	613,02	500,00
60631	Produits alimentaires et boissons	253,65	716,79	500,00
60635	Tickets de concerts, spectacles	140,00	153,50	500,00
	InterNATIONAL net_works	1.030,00		0,00
60635	Médailles, coupes			2.000,00
608122	Matériel pédagogique, récréatif, sportif et culturel	48,00		500,00
61	Autres charges externes			
611	Loyers et charges locatives			
61112	Bâtiments			3.000,00
611228	Location et accordage de pianos		200,00	
611228	Location autres instruments de musique		407,16	
61123	Matériel roulant		624,78	1.000,00
61151	Leasing machines		500,00	500,00
612	Sous-traitance, entretien et réparations			
61215	Services d'hébergement	1.188,00	2.110,20	4.000,00
61215	Autres services de restauration	980,00	1.485,10	4.000,00
612161	Concerts, auditions, tournées musicales		920,11	1.000,00
61232	Contrat d'assistance informatique	500,00	500,00	1.000,00
	InterNATIONAL net_works	19.994,87	6.800,10	25.000,00
613	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires			
613488	Honoraires accompagnateurs d'exams et concours	3.189,00	3.102,00	5.000,00
613488	Honoraires d'experts et jurés pour concours	2.687,50	6.702,50	6.000,00
613488	Honoraires musiciens pour concerts, auditions musicales	550,00	1.200,00	2.500,00
613488	Honoraires compositeur et arrangeur	1.000,00	2.100,00	1.500,00
613488	Honoraires personnel UGDA	5.388,00	5.517,00	0,00
613488	Honoraires chauffeurs, livreurs		190,00	
	InterNATIONAL net_works		450,00	2.500,00
615	Frais de marketing et de communication			
61511	Annonces et insertions	787,50	1.485,00	2.000,00
61514	Cadeaux à la clientèle	300,00	194,40	250,00
61515	Catalogues et imprimés et publications	0,00	359,17	500,00
61516	Dons courants		170,00	500,00
61521	Frais de route liés à l'utilisation de véhicules privés	72,00	330,56	100,00
61524	Frais de réception	0,00		
61531	Timbres	330,60	766,75	500,00
61532	Téléphone et autres frais de télécommunication	278,87	257,76	500,00
61538	Enlèvement du courrier	0,00		
	InterNATIONAL net_works	10.596,41	587,81	1.500,00

École de Musique de l'UGDA DÉPENSES

Section 3 : Concours pour Jeunes Solistes

Compte	Libellé	31.12.2014	31.12.2015	Prévisions 2016
		Euro	Euro	Euro
616	Transports de biens et transports collectifs du personnel (et des usagers)			
61652	Transports collectifs des usagers	1.775,00	1.233,00	2.500,00
	InterNATIONAL net_works	7.871,34		1.000,00
618	Charges externes diverses			
61828	Frais de voyage		230,33	
6187	Cotisations aux associations professionnelles	0,00	990,00	1.000,00
	InterNATIONAL net_works		4.727,22	7.200,00
62	Frais de personnel			
621	Rémunérations			
621113	Salaires de base - Administration	13.786,00	17.440,00	23.419,00
64	Autres charges d'exploitation			
642	Indemnités			
6422	Indemnités aux membres des organes d'administration	0,00	47,92	
648	Autres charges d'exploitation diverses			
648122	Subventions culturelles	2.500,00	2.725,00	3.000,00
66	Charges exceptionnelles			
668	Autres charges exceptionnelles			
668801	Charges sur exercice antérieur			1.000,00
	TOTAL	75.246,74	65.837,18	105.969,00

Remarque : INTER-NATIONAL net_works+
Projet dans le cadre du programme Erasmus+ de l'Union Européenne allant de septembre 2015 à août 2018.
Subvention sur 3 années de 129.450 €.

École de Musique de l'UGDA DÉCOMPTE 2015

Relevé récapitulatif des recettes et des dépenses

Libellé	Recettes	Dépenses	Résultats
	Euro	Euro	Euro
Section1 - Ecole	11.273.802,26	11.273.802,26	0,00
Section 2 - Stages	347.383,21	376.185,94	28.802,73
Section 3 - Concours pour Jeunes Solistes	48.409,63	65.837,18	17.427,55
Total	11.669.595,10	11.715.825,38	46.230,28
Résultat: excédent de dépenses			46.230,28

École de Musique de l'UGDA BILAN

ACTIF	2014	2015
Créances (à recevoir des communes)	433.023,39	2.201.821,81
Autres créances	25.704,64	36.656,17
Charges à reporter	0,00	5.416,00
Personnel	0,00	0,00
Avoirs en banques, CCP et caisse	3.741.686,66	3.724.287,48
TOTAL	4.200.414,69	5.968.181,46
ACTIF	2014	2015
Résultats reportés	3.013.295,71	2.863.677,72
Charges sociales à payer	296.717,34	341.876,12
Impôt sur salaires à payer	297.462,39	321.467,31
T.V.A. à payer	679,64	651,53
Fournisseurs à payer	18.969,60	26.155,47
Produits constatés d'avance	722.908,00	2.460.583,59
T.V.A. Redressement 2013 (exercice 2013)		
RESULTAT DE L'EXERCICE	-149.617,99	-46.230,28
TOTAL	4.200.414,69	5.968.181,46

École de Musique de l'UGDA BUDGET 2016

Relevé récapitulatif des recettes et des dépenses

Libellé	Recettes	Dépenses	Résultats
Section 1 : Ecole de musique	12.202.248	12.202.248	0
Section 2 : Stages et séminaires	235.000	290.803	55.803
Section 3 : Concours Jeunes Solistes	87.000	105.969	18.969
Total	12.524.248	12.599.020	74.772
Résultat: excédent de dépenses			74.772



MUTUELLE DE L'UGDA RECETTES

Libellé	Euro	Total Euro
Cotisations dues à la Mutuelle		28.854,47
Sociétés-membres effectives	25.426,47	
Sociétés-membres honoraires	3.428,00	
Primes d'assurances		262.879,30
Assurance Accidents	22.661,21	
Assurance Responsabilité Civile	18.540,99	
Assurance Risque Véhicules Automoteurs	146.403,30	
Assurance Instruments de Musique	73.026,30	
Assurance Installations Electroniques	2.247,50	
Fonds de secours		16.808,41
Cotisations Membres individuels		5.919,25
Membres individuels honoraires	898,92	
Membres individuels effectifs	5.020,33	
Participation aux frais de la brochure		735,00
Subside		287,69
Ministère de la Sécurité Sociale	287,69	
Intérêts		7.099,80
Banque Raiffeisen	5.753,87	
Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat	1.345,93	
TOTAL DES RECETTES		322.583,92

MUTUELLE DE L'UGDA DÉPENSES

Libellé	Euro	Total Euro
Prestations		8.806,87
Indemnités funéraires	8.806,87	
Primes d'assurances		217.943,10
Assurance Accidents	36.388,27	
Assurance Responsabilité Civile	15.379,54	
Assurance Risque Véhicules Automoteurs	117.848,87	
Assurance Instruments de Musique	46.984,08	
Assurance Installations Electroniques	1.342,34	
Frais d'administration		72.977,28
Frais de gestion	1.789,84	
Frais de bureau	4.920,00	
Frais informatique	1.287,64	
Frais divers	580,00	
Participation aux frais d'administration du secrétariat de l'UGDA	64.351,00	
Produits financiers (virements et autres frais)	48,80	
Autres dépenses		1.438,38
Cotisation FNML	1.438,38	
Assemblée générale		2.786,60
Frais divers	2.576,60	
Participation au déjeuner	210,00	
TOTAL DES DÉPENSES		303.952,23



Groupe du projet ICH-Cioff® danses traditionnelles (Photo : Rob Köller)

MUTUELLE DE L'UGDA DÉCOMPTÉ

Libellé	Euro
Total des recettes	322.583,92
Total des dépenses	303.952,23
EXCEDENT DE RECETTES	18.631,69



MUTUELLE DE L'UGDA BILAN 2015

Libellé	Euro
Passif	
Résultat reporté	791.262,33
Total	791.262,33
Actif	
Avoirs en banques	772.630,64
Bénéfice de l'exercice	18.631,69
Total	791.262,33

MUTUELLE DE L'UGDA PLACEMENT DU CAPITAL

Libellé	Euro
Compte cheques postaux	17.305,46
BCEE Compte épargne	440.809,85
BCEE Compte courant	8.496,77
CCRA Step-Up 01-17	175.000,00
CCRA Obligations	72.284,00
CCRA Step-Up 01-17	70.000,00
CCRA Dépot à vue	5.725,97
CCRA Compte courant	1.640,28
TOTAL DES PLACEMENTS	791.262,33

MUTUELLE DE L'UGDA RÉPARTITION DU CAPITAL

Libellé	Euro
Capital de la Mutuelle	528.249,06
Capital du Fonds de secours	263.013,27
TOTAL DU CAPITAL	791.262,33



Ordre Européen du Mérite Musical DÉCOMPTÉ 2015

Relevé récapitulatif des recettes et des dépenses

Libellé	Montant
	Euro
Dépenses	500,00
Recettes	25,09
Total	474,91
Résultat : excédent de dépenses :	474,91

Libellé	Euro
Fonds au 01.01.2015	62.426,95
Excédent de recettes	474,91
Fonds au 31.12.2015	61.952,04



Principales actions 2016

avec l'appui financier du Ministère de la Culture

DATE	ÉVÉNEMENT	LIEU / ORGANISATEUR LOCAL / PARTENAIRE	
28.02.	46 ^e Assemblée générale de la Mutuelle de l'UGDA et 153 ^e Congrès fédéral	Conservatoire Luxembourg / UGDA et Conservatoire de la Ville de Luxembourg	
22.-24.04.	Festival du Théâtre	Centre Martialis Ellange (Mondorf) / «Theaterensemble Ënner Wouer (Amicale Elleng a.s.b.l.)» et UGDA	
08.05.	Blosmuseksconcours 2016	Bissen / Fanfare Bissen, Soirées musicales de Bissen, Commune de Bissen, Entente des sociétés de Bissen et UGDA	
04.06.	Journée Big Band	Ettelbruck/ Big Band Spectrum, SID Ettelbruck et UGDA	
12.06.	Lëtzebuenger Lidderfouer	Abbaye Neimënster / INECC	
19.06.	UGDA Museksdag	Place d'Armes Luxembourg-Ville / A.s.b.l. Fête de la musique, LCTO et UGDA	
20.06.	Remise de distinctions gouvernementales et fédérales et des prix «Sociétés à l'étranger»	Centre culturel Paul Barblé, Strassen / Commune de Strassen et UGDA	
23.06.	Parade à l'occasion de la Fête Nationale Participation : Fanfare Municipale Luxembourg-Bonnevoie	Luxembourg-Ville / UGDA et État-major	
25.07.-17.08	Participation à la Folkloriade CIOFF®	Zacatecas (Mexique) / Uucht - La Veillée, Vallée des 7 châteaux, La Ronde et UGDA	
13.11.	Journée Nationale de l'Accordéon	Ingeldorf / Brëtellsplanisten et UGDA	
2016	ASSEMBLÉES RÉGIONALES	ORGANISATEUR LOCAL	
05.12.	Nord (cantons : Clervaux, Diekirch, Redange, Vianden et Wiltz)	à définir	
07.12.	Sud (canton : Esch-sur-Alzette)	Harmonie Municipale Schifflange	
08.12.	Centre et Est (cantons : Capellen, Luxembourg, Mersch, Echternach, Grevenmacher et Remich)	Chorale & Harmonie Schuttrange	
2016	REVUE MUSICALE		
Date	Edition	Clôture de la rédaction	Thèmes principaux
04.04.	N° 1	22.02.2016	Rapport du Congrès fédéral, Concours de musique, Journée Big Band, Festival du Théâtre
06.06.	N° 2	18.04.2016	UGDA Museksdag, activités été, rétrospective
10.10.	N° 3	01.09.2016	Activités automne/hiver, rétrospective
28.11.	N° 4	17.10.2016	Concours Jeunes Solistes, Assemblées régionales

Cotisations et contributions aux frais administratifs des sociétés à l'UGDA

Année 2016 et 2017

- Droit d'inscription pour nouvelles sociétés : 100 €
- 320 € comme participation aux frais administratifs avec bonification de
 - 55 € pour la société ayant participé à une des assemblées régionales et
 - 80 € pour la société ayant participé au congrès fédéral.
- Cotisation de 7 € pour chaque sociétaire, âgé de plus de 15 ans au 1^{er} janvier de l'année en cours, figurant au relevé annuel.

Appuis financiers de l'UGDA

Règlement 2016

1. Subsidés

10^e, 20^e, 25^e, 30^e, 40^e, 50^e, 75^e, 125^e, 150^e et 175^e anniversaire : 375 €
100^e et 200^e anniversaire : **500 €**

2. Concert d'honneur

Un concert d'honneur est offert par l'UGDA pour les occasions suivantes :

- inauguration des salles de musique
- inauguration de drapeau
- anniversaires énumérés sub 1 du présent règlement.

Seules les sociétés affiliées à l'UGDA sont habilitées à donner des concerts d'honneur.

Type I : une société est appelée à donner le concert d'honneur, sous réserve de l'accord préalable du Comité central et de la société appelée à donner ce concert :

- société organisant le concert : indemnité de **350 €**
- société qui donne le concert : indemnité de **250 €**, plus prise en charge des frais de transport en bus, y compris, le cas échéant, le transport des instruments.

Type II : plusieurs sociétés sont appelées à donner le concert d'honneur, sous réserve de l'accord préalable du Comité central et des sociétés appelées à donner ce concert :

- société organisant le concert : indemnité de **750 €**, sous réserve de trouver un accord avec les sociétés qui donnent le concert en ce qui concerne la participation à leurs frais.

Pour les groupes folkloriques et les troupes de théâtre, la dénomination «représentation d'honneur offerte par l'UGDA» se substitue à la dénomination «concert d'honneur».

3. Echarpe d'honneur de l'UGDA

Anniversaires : 100^e, 150^e et 200^e.

La remise de l'écharpe d'honneur de l'UGDA se fait le jour du Congrès fédéral, dans l'année qui suit les festivités des anniversaires précitées.

4. Concerts • Journées • Représentations nationales

Périodicité

Chaque année :

- Journée nationale des Chorales d'Adultes appelée : «Nationalen Chouergesangsdag»
- Concert national des Harmonies et Fanfares
- Journée nationale de l'Accordéon (50 % du budget car manifestation en principe prévue tous les 2 ans)

Tous les 2 ans :

- Concert national des Big Bands
- Rendez-vous des Mandolines et Guitares
- Journée nationale du Folklore

Tous les 5 ans :

- Manifestation nationale du Théâtre «Theaterfestival»

L'UGDA

- se charge de la réalisation et de la diffusion de la publicité (affiches, dépliants, invitations, site internet, Revue Musicale, presse);
- verse à l'organisateur une enveloppe globale de **1.375 €**, qui inclut toutes les indemnités et les frais de transport.

La société organisatrice

- perçoit de la fédération une enveloppe globale de **1.375 €** pour l'organisation de son événement national;
- peut encaisser d'éventuelles recettes telles que billets d'entrée, boissons, catering (les délégués de l'UGDA bénéficient de l'entrée gratuite à la manifestation).

Pour la **Journée nationale de l'Accordéon**, étant donné que les sociétés ont convenu d'une périodicité annuelle, leur enveloppe s'élève à **687,50 €** par manifestation/année.

5. UGDA Museksdag

L'UGDA

- se charge de la réalisation et de la diffusion de la publicité (affiches, dépliants, invitations, site internet, Revue Musicale, presse);
- alloue un forfait pour frais encourus à chaque société représentée avec un effectif
 - supérieur ou égal à 10 personnes : **550 €**
 - inférieur à 10 personnes : **300 €**

6. Autres grandes manifestations organisées par l'UGDA

L'UGDA

- se charge de la réalisation et de la diffusion de la publicité (affiches, dépliants, invitations, site internet, Revue musicale, Presse);
- prend en charge le transport en bus des sociétés participantes;
- offre aux participants actifs des bons de consommation d'une valeur de 6 €.

7. Règlement «Sociétés à l'étranger»

Un montant global arrêté annuellement au budget de la Fédération est prévu pour les sociétés,

- qui sont officiellement chargées par l'UGDA de représenter la Fédération;
- qui introduisent **au préalable** une demande pour représenter l'UGDA à l'étranger à des manifestations à caractère officiel et culturel, c.-à-d. pour des concerts, concours, festivals, dont pièces à l'appui comme p.ex. une invitation officielle de la part de l'organisateur;

- qui n'ont pas déjà bénéficié d'une subvention dans le cadre du présent programme au cours de l'année précédente, à l'exception des sociétés qui sont officiellement chargées par l'UGDA de représenter la fédération;
- qui transmettent un décompte des frais de transport avec pièces à l'appui au secrétariat fédéral.

Il est expressément convenu qu'une autorisation préalable émise par la Fédération ne comporte pas automatiquement l'attribution d'un prix quelconque dans le cadre du programme ad hoc.

La session s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année courante. La somme allouée par société ne peut pas dépasser le montant de **750 €**. La répartition des subventions se fera en janvier pour l'année précédente sur décision du Comité central.

La remise du prix éventuellement attribué se fait à l'occasion d'une festivité organisée durant l'année. En cas d'absence du représentant de la société invitée pour cette occasion, l'attribution du prix devient d'office caduc.

Convention de soutien financier entre l'UGDA et Domaines Vinsmoselle (- extraits -)

«D'UGDA MAT DEN DOMAINES VINSMOSELLE»

a) Avantages concédés aux sociétés affiliées à l'UGDA

DVM offre les conditions suivantes aux sociétés affiliées :

Au lieu d'offrir un apéritif pour les concerts ou autres manifestations, les sociétés affiliées à l'UGDA profiteront d'un système de bonification par note de crédit sur leurs achats. Selon le montant de leurs achats, les membres obtiendront une ristourne de fin d'année exprimée en pourcentage. Cette ristourne est calculée sur le montant total des achats réalisés entre de 1er janvier et le 31 décembre.

Palier des chiffres annuels - % des avantages accordées :

- Achat cumulé entre 0 et 1.000 € 5,00 %
- Achat cumulé entre 1.001 et 2.000 € 10,00 %
- Achat cumulé supérieur à 2.000 € 15,00 %

Pour obtenir sa note de crédit, la société affiliée devra présenter les originaux des preuves de paiements effectués (tickets de caisse, factures) au courant de l'année. Les achats pris en compte peuvent avoir été réalisés soit auprès des DVM ou auprès d'un de leurs partenaires (dépositaire, détaillant, etc).



b) Partenariat avec l'UGDA

L'UGDA offre à DVM les prestations suivantes :

- 1) Publication du logo des DVM et du Crémant Poll-Fabaire
 - sur les affiches des Journées nationales (Accordéon, Chorale, Big Band, Harmonie/Fanfare, Journée des jeunes, Rendez-vous mandoline et guitare);
 - sur les publicités y relatives dans la Revue Musicale;
 - sur les programmes de concert;
 - dans la brochure du Congrès fédéral;
 - sur le site internet www.ugda.lu;
 - dans la rubrique des partenaires de l'UGDA.

- 2) Recours aux produits des DVM pour toute manifestation organisée directement par l'UGDA ou son Ecole de musique.

En contrepartie, DVM offre à l'UGDA les prestations suivantes :

- Journées nationales (Accordéon, Chorale, Big Band, Harmonie/Fanfare, Journée des jeunes, Rendez-vous mandoline et guitare) : mise à disposition gratuite du Vin d'honneur et le cas échéant du Tam Tam, pour les journées respectives.
- Autres activités de la fédération : offre avantageuse de la part de DVM suivant l'envergure de la manifestation (réception, projets à la Philharmonie, ...).
- En plus, DVM intervient annuellement avec un sponsoring en faveur de l'UGDA à raison de 3.750 € (sponsoring en espèces).
- Remise de 10 % sur le montant de tout achat effectué auprès des DVM.

Protocole d'accord entre la SACEM Luxembourg et l'Union Grand-Duc Adolphe (- extraits -)

Bénéficiaires de l'autorisation

Ne peuvent bénéficier du présent accord que les adhérents de la Fédération (UGDA) qui figurent sur la liste des adhérents que la Fédération s'engage à communiquer au Gérant de SACEM Luxembourg le 1^{er} janvier de chaque année.

L'autorisation donnée aux adhérents de la Fédération s'applique exclusivement aux manifestations désignées ci-après, organisées par les adhérents pour leur propre compte, à leur seul profit et sous leur seule responsabilité financière.

Etendue de l'autorisation

L'autorisation visée par le présent protocole concerne exclusivement :

- les BALS et SOIREEES DANSANTES
- les CONCERTS
- les FETES SOUS TENTE & HALL avec plus de 350 places

Conditions pécuniaires de l'autorisation

1. Réduction

SACEM Luxembourg accepte de consentir à tout adhérent de la Fédération une réduction de 12,50 % sur les barèmes, à l'exception du «Forfait Union Grand-Duc Adolphe».

2. Autorisation gratuite

SACEM Luxembourg accepte de consentir à tout adhérent de la Fédération une autorisation gratuite lorsque celui-ci organise

- a) pour son propre compte un bal ne comportant aucune recette, donné chaque année à l'occasion de la Sainte Cécile, étant bien entendu que ladite séance doit avoir lieu pendant la période comprise entre le 10 novembre et le 15 janvier de l'année suivante, à l'exception toutefois du 31 décembre et du 1^{er} janvier;
- b) une séance annuelle de gratitude organisée dans les conditions suivantes :
 - l'entrée doit être réservée exclusivement aux adhérents d'une association musicale membre de l'UGDA et à leur famille,
 - l'entrée doit être gratuite. Une participation est toutefois admise dès lors qu'elle est uniquement destinée à couvrir le coût de la prestation offerte (repas, buffet ou consommation) et qu'aucun bénéfice n'est réalisé par l'adhérent qui doit, par ailleurs, être le seul destinataire des recettes,
 - la manifestation ne doit pas avoir lieu les 24 et 31 décembre, ni à l'occasion de la fête nationale ou de la fête de la commune dans laquelle elle est organisée,
 - la séance ne doit faire l'objet ni de publicité, ni d'affichage commercial,
 - les auditions peuvent être données avec le concours d'orchestres locaux ou régionaux dont le cachet et les éventuels frais de déplacements ne peuvent excéder 750 €.
- c) une manifestation musicale publique organisée au profit d'une organisation humanitaire ou caritative, sous réserve
 - que les artistes (musiciens, groupes, orchestres) et prestataires divers (loueurs de salles) prêtent leur concours à titre gracieux,
 - que l'adhérent apporte la preuve que l'intégralité des recettes a bien été reversée à l'organisme au profit duquel la séance est organisée.

Pour pouvoir bénéficier des autorisations gratuites susvisées, l'adhérent doit remettre à la SACEM au moins 15 jours avant la séance une «Déclaration» établie sur l'imprimé prévu à cet effet, en précisant le but de la séance.

3. «Forfait Union Grand-Duc Adolphe»

Ce droit forfaitaire annuel est applicable sans réduction à chaque Société instrumentale et chorale affiliée à la Fédération. Il couvre l'ensemble des concerts à entrée libre organisés par les Sociétés affiliées à la Fédération.

La Société qui prête son concours à des tiers (municipalités, comités de fêtes, toute autre société locale, etc.) ne peut en aucun cas les faire bénéficier de ce forfait.

Exécution de l'autorisation

L'adhérent s'engage :

- **Préalablement** à toute exécution ou représentation d'une manifestation à remettre à SACEM Luxembourg, au moins quinze jours à l'avance, une «Déclaration» établie sur l'imprimé prévu à cet effet.
- **Postérieurement** aux exécutions publiques :
 - a) à remettre à SACEM Luxembourg au plus tard quinze jours après la séance le bordereau des recettes brutes réalisées par les entrées et par la quête. Il est précisé à cet égard qu'en cas de prévente des billets d'entrée, l'adhérent doit faire figurer à part sur le bordereau, les recettes correspondantes aux personnes qui étaient présentes à la manifestation. Il convient en outre de préciser que les pourcentages de perception figurant aux barèmes s'appliquent exclusivement aux recettes réalisées sans aucune déduction de frais quelconques,
 - b) à payer les droits d'auteur au plus tard dans les trente jours suivant leur notification sous forme de note de débit.

Si, pour l'une quelconque des séances organisées par lui, l'adhérent ne respecte pas en tout ou en partie les obligations prévues ci-avant, l'adhérent ne pourra prétendre au bénéfice des dispositions particulières ci-avant.

Remise des programmes des œuvres exécutées

Pour le droit d'auteur annuel «Forfait Union Grand-Duc Adolphe», la Société remet, chaque année pour le 31 décembre au plus tard, au Gérant de SACEM Luxembourg un programme global comportant les œuvres exécutées durant l'année précédente.

Pour les concerts à recettes directes (entrée payante, quête) l'adhérent fournit au Gérant de SACEM Luxembourg le programme exact des œuvres exécutées au plus tard quinze jours après la séance.

Pour les bals et soirées dansantes avec orchestre, SACEM Luxembourg récupère elle-même, auprès des musiciens le programme des œuvres exécutées. Toutefois, pour le(s) concert(s) ayant lieu dans le cadre de ces organisations, l'adhérent fournit au Gérant de SACEM Luxembourg le programme exact des œuvres exécutées au plus tard 15 jours après la séance.

Renseignements, barèmes et formulaires

SACEM LUXEMBOURG, 76-78, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Tél. : 47 55 59 • Email : info@sacemlux.lu • www.sacem.lu

Projet de règlement (février 2016)

Du 29 au 30 avril 2017 à la Philharmonie Luxembourg

Concours Européen pour Harmonies – Fanfares – Brassbands

Organisateurs :

Union Grand-Duc Adolphe (UGDA)
Philharmonie Luxembourg
Directeur Artistique : Jan COBER

Patronage :

Ministère de la Culture
Ville de Luxembourg
L'UGDA bénéficie du soutien financier
du Ministère de la Culture
www.ugda.lu (rubrique «concours»)

Date limite des inscriptions : 30.11.2016

REGLEMENT DU CONCOURS

Préambule

L'Union Grand-Duc Adolphe (UGDA), fédération nationale de musique du Luxembourg organise chaque année des concours de musique et de chant et à des intervalles réguliers des concours internationaux afin de promouvoir le mouvement instrumental et choral au Luxembourg et en Europe.

En 2017, l'UGDA organise en étroite collaboration avec la Philharmonie Luxembourg dans le cadre de la série «Fräiraim» un Concours Musical Européen pour orchestres à vent et attend des candidatures venant de tous les pays et notamment des pays européens. Le concours est ouvert aux orchestres et orchestres de jeunes du degré supérieur qui concourent toutefois dans le même niveau.

CATEGORIES

Art. 1

Le Concours Européen est organisé les 29 et 30 avril 2017 à la Philharmonie à Luxembourg.

Art. 2

Sont admis au concours les orchestres à vent et orchestres de jeunes (harmonie, fanfare, brass band) de tous les pays.

Art. 3

Le Concours prévoit
• un seul niveau de difficulté : degré supérieur – niveau A - division nationale ...;
• trois catégories : 1. Harmonie • 2. Fanfare • 3. Brassband.

ŒUVRES A INTERPRETER

Art. 4

La publication des œuvres imposées se fait le 30 juin 2016 sur le site internet www.ugda.lu.

Art. 5

Le concours comprend les épreuves suivantes :

- une œuvre imposée
- un programme au choix - une ou plusieurs œuvres - d'une excellente qualité artistique, et si possible avec une relation thématique et d'une durée de 25 à 35 minutes au maximum.

La durée de l'œuvre imposée n'est pas incluse dans la durée du programme au choix.

Le programme au choix doivent être des œuvres correspondant au degré de difficulté Degré supérieur – niveau A - division nationale... L'interprétation d'œuvres de compositeurs européens est recommandée, mais pas obligatoire. Le cas échéant, un changement du programme au choix est possible, à condition d'introduire une demande écrite pour le 28 février 2017 au plus tard et nécessite l'accord de la direction du concours.

La direction du concours peut refuser une œuvre ne correspondant pas aux critères établis ci-dessus.

Art. 6

Les détails concernant le déroulement du Concours sont fixés par les organisateurs du concours.

JURYS

Art. 7

Un jury se compose en principe de cinq membres de renommée internationale, désignés par le Comité central. Un secrétaire, sans voix délibérative, est mis à la disposition de chaque jury.

Art. 8

Chacun des membres du jury dispose d'un total de 100 points au maximum par épreuve.

Les épreuves de l'imposé et du programme libre sont évalués séparément.

Il juge :

- le jeu d'ensemble, le rythme et la justesse;
- l'articulation, le phrasé et les nuances;
- la qualité et la balance de l'orchestre;
- le style et la conception artistique en général;
- l'interprétation.

Art. 9

Une réunion des jurys avec les organisateurs du concours a lieu avant et après les épreuves du concours. Le jury délibère à huis clos.

Chaque membre du jury remet au secrétaire du jury une appréciation écrite sur chaque orchestre. Cette appréciation est remise à l'orchestre à l'issue du Concours. En complément, le président du jury peut le cas échéant établir un court résumé des appréciations.

Les organisateurs du concours veillent à l'application correcte du règlement du concours en question.

Art. 10

Les décisions prises lors des délibérations finales des jurys avec les organisateurs du Concours sont définitives et sans appel.

RESULTATS ET PRIX

Art. 11

Le résultat final est obtenu en additionnant les résultats partiels des membres du jury et en divisant ce total par le nombre de membres du jury. Les décimales ne sont pas arrondies.

Art. 12

Pour la moyenne obtenue aux deux épreuves, un résultat final de :

- 91 à 100 points donne droit à un Premier Prix Européen avec distinction,
- 81 à 90,99 points donne droit à un Premier Prix Européen,
- 71 à 80,99 points donne droit à un Deuxième Prix,
- 61 à 70,99 points donne droit à un Troisième Prix.

Un résultat inférieur à 61 points ne donne droit à aucun prix.

Les formations obtenant un Prix reçoivent une coupe et un diplôme du Concours Musical Européen Luxembourg 2017. L'ensemble qui obtient moins de 61 points reçoit un certificat de participation.

Art. 13

Primes d'encouragement :

Les trois premiers classés dans chacune des trois catégories (Harmonie, Fanfare et Brassband) se voient attribuer un prix en espèces, à condition d'avoir obtenu un résultat final de 86 à 100 points;

1er classé : 2.500 €
2e classé : 1.000 €
3e classé : 500 €

Le cas échéant, sur proposition du jury, l'organisateur peut décerner un prix spécial à un orchestre.

Dans les trois années qui suivent le Concours, la Fédération se réserve le droit d'organiser un «Concert des lauréats» pour lequel les sociétés lauréates dans les différentes catégories peuvent être invitées. Les sociétés lauréates peuvent également être invitées à d'autres manifestations.

Art. 14

La remise des diplômes, coupes et prix en espèces attribués en fonction du résultat remporté se fait à l'occasion de la

proclamation des résultats à la fin du concours. En cas d'absence de l'ensemble participant au concours ou de son représentant officiel pour cette occasion, l'attribution des prix en espèces et la remise de la coupe deviennent d'office caduques.

INSCRIPTIONS

Art. 15

Formulaires d'inscription

Le formulaire d'inscription est disponible au secrétariat de l'UGDA, 3 route d'Arlon, L-8009 Strassen, Tél : (+352) 46.25.36-1, Fax : (+352) 47.14.40 ou peut être téléchargé ONLINE du site internet de l'UGDA : www.ugda.lu. (rubrique Concours).

Sont à annexer au formulaire d'inscription :

- cinq exemplaires de la partie directrice des morceaux au choix que l'orchestre se propose de jouer au concours,
- une biographie de l'orchestre et un CV du chef d'orchestre (1 page A4 maximum en français, allemand ou anglais),
- une photo de l'orchestre et du chef d'orchestre,
- un plan de scène de l'orchestre avec indication de chaises et pupitres par rangée.

Date limite des inscriptions : le 30 novembre 2016.

Pour des raisons d'organisation, l'organisateur du concours se réserve le droit

- de limiter le nombre de sociétés admises à participer au Concours,
- d'annuler les épreuves si le nombre d'inscrits est insuffisant.

Art. 16

Droit d'inscription

Le droit d'inscription par orchestre est fixé à 250 EUR.

Le droit d'inscription est à virer **avant le 30 novembre 2016** sur le compte de l'Union Grand-Duc Adolphe :

Comptes Chèques Postaux Luxembourg
BIC Code : CCPLLULL - IBAN N° : LU10 1111 0043 0032 0000
Les frais bancaires sont à la charge de l'orchestre (pas de chèque).

Art. 17

Les frais de transport et de séjour sont à la charge de la société. Si souhaité, l'UGDA transmettra aux sociétés participantes des informations sur les différentes possibilités de logement au Luxembourg.

DIVERS

Art. 18

Pour le concours, l'Union Grand-Duc Adolphe mettra à disposition les grands instruments de percussion, 5 timbales, 1 grosse caisse de concert, les claviers (marimba, vibraphone, xylophone, Glockenspiel), Drum set, Tubular Bells, 2 Congas, Bongos, Tamtam... Un piano à queue sera également mis à disposition. Les autres instruments et accessoires de percussion doivent être apportés par l'ensemble participant.

Art. 19

L'Union Grand-Duc Adolphe se réserve le droit de faire un enregistrement sonore et visuel des épreuves. Cet enregistrement sert exclusivement à des fins de documentation.

L'ensemble participant au concours peut recevoir une copie de l'enregistrement à titre gratuit, sans se prévaloir de droits de rendement ou de droits d'auteur. L'UGDA décline toute responsabilité quant à la qualité de l'enregistrement. L'UGDA se réserve le droit de faire des photos des épreuves pour des fins de documentation et des fins médiatiques et de relations publiques.

Art. 20

Les épreuves sont publiques et payantes.

L'entrée aux épreuves est de 16 € (8 € pour les <27 ans) par journée.

Les membres et chef d'orchestre des orchestres participant et leur comité auront accès gratuit aux épreuves.

Art. 21

L'UGDA peut offrir aux sociétés participantes des possibilités de concerts à Luxembourg-Ville et au Grand-Duché dans la période du 28 avril au 1^{er} mai 2017.

Art. 22

Par leur inscription au concours, les formations se soumettent au présent règlement.

Le non-respect d'une des dispositions ci-avant entraîne l'exclusion de la participation au concours.

En cas de désaccord, le texte français du règlement fait foi.

Art. 23

Le présent règlement entre en vigueur le 28 février 2016.



Philharmonie Luxembourg (Photo : Claude Krack)

events at Arca
www.arca.lu

Vendredi 11 mars 2016
à 18h00

CONCERT

CONCERT JEUNES TALENTS

Lauréats du Concours Luxembourgeois et Européen pour Jeunes Solistes de l'UGDA et de Concours Membres de l'Union Européenne des Concours de Musique pour la Jeunesse (EMCY)

 Yanis Griso (Luxembourg), violon Lauréat du « Concours Luxembourgeois et Européen pour Jeunes Solistes 2015 » et du prix SACEM 2015	 Natalia Labourdette (Espagne), chant EMCY prize 2015, lauréate du « Concurso Permanente de Jóvenes Intérpretes de Juventudes Musicales de España »	 Gustas Raudonius (Lituanie), piano Lauréat du « National Balyš Dvarionas Piano and String Competition 2014 »	 Astrid Bjelland (Norvège), Flûte traversière Lauréate du Concours norvégien « Ungdommens Musikkmeisterskap 2016 »
--	---	---	--

Entrée : gratuite

Arca
 Commune de Bertrange
 Salle de concerts Arca
 17, rue Atert
 L-8051 Bertrange
 Tél.: 26 312-340

Rapport de l'assemblée générale 2015

Pour la première fois et conformément à la décision prise par nos membres, l'assemblée générale de la Mutuelle de l'UGDA a eu lieu avant le congrès de la fédération, à savoir le dimanche 1^{er} mars 2015 au Conservatoire de la Ville de Luxembourg.

Que cette décision fut couronnée de succès démontre la présence de près de 200 associations dans la salle lors de l'ouverture de l'assemblée générale.

Ouverture:

Le président Louis Karmeyer salue les nombreux mutualistes et ouvre la 45^e assemblée générale de la Mutuelle de l'UGDA. Il se montre satisfait de la grande affluence et se félicite des activités et du succès de la mutuelle.

Rapport d'activités:

Le secrétaire général Jeannot Clement se montre très satisfait que la mutuelle affiche de nouveau un bénéfice, tel que prévu par la législation. Ceci a pu être réalisé grâce à une légère adaptation de l'assurance accident. En même temps, les indemnités pour les décès se chiffrent uniquement à 23 unités, pour la responsabilité civile à 9, pour les accidents à 8, pour les dégâts d'instruments à 64, pour les installations électroniques à 2 et pour les véhicules automoteurs à 48.

Le secrétariat de la Mutuelle de l'UGDA est assuré par Claude Krack (tâche partielle de 70 %) à la satisfaction de nos membres. Notre parc d'assurances, géré par notre assureur LALUX, comprend 6 assurances différentes dont vous trouvez les polices dans la brochure de notre congrès, sans oublier le Fonds de secours de notre caisse de décès. A part les trois assurances obligatoires (responsabilité civile, accidents et fonds de secours), chaque association conclut les assurances suivant ses propres besoins. Le montant des cotisations versées par nos associations se chiffrait en 2014 à 221.000 €.

La Mutuelle de l'UGDA compte actuellement 8.369 membres effectifs (183 sociétés) et 5.414 membres honoraires (117 sociétés), ce qui fait un total de 14.873 membres, une légère baisse par rapport à janvier 2014 (15.028 membres). Les chiffres détaillés ainsi que la pyramide d'âge afférente sont publiés dans la brochure du congrès.

Merci à LALUX pour la collaboration efficace et pour le versement de 25.000 € à l'École de Musique pour son travail de jeunes, en espérant que le travail des jeunes de la fédération trouvera le même sponsoring.

Pour 2015, il y a lieu de régler la situation de nos placements

venus à expiration respectivement sur le point d'expirer. Ceci engendre des pertes de recettes notables qui doivent être compensées. Une entrevue dans ce contexte a déjà eu lieu avec le Ministre Romain Schneider qui a pris note de nos réflexions.

Le secrétaire général termine son intervention avec quelques informations pratiques concernant le prêt d'instruments, la mise à jour des relevés des membres, l'inscription des jeunes qui suivent des cours de musique, la radiation d'anciens membres et les conséquences pour la caisse de décès, ainsi que le tableau des médailles et l'inscription momentanée des renforts.

Conseil d'administration:

Le conseil d'administration se compose actuellement de 9 personnes, à savoir :

Président : Louis Karmeyer • Vice-présidents : John Lehnert, Robert Mamer, Raymond Schroeder • Secrétaire général : Jeannot Clement • Trésorier général : André Heinen • Membres : Robert Köller, Jean-Pierre Reuter, Gabrielle Cordier. Vérificateurs des comptes : Louis Schmitz en remplacement de Jean Schammo, démissionnaire, Gilbert Girsch, Josée Kleman.

Rapport financier:

Le trésorier général André Heinen présente la situation financière de la mutuelle et explique la situation des placements.

Rapport des vérificateurs des comptes:

Les vérificateurs Gilbert Girsch et Josée Kleman certifient une gestion exemplaire et proposent de donner décharge au trésorier général.

Approbation des rapports:

Les rapports du secrétaire général et du trésorier général sont approuvés à l'unanimité.

Cotisations et tarifs 2015/2016:

Les tarifs restent inchangés pour l'exercice 2015. Avec une seule voix négative, l'augmentation du tarif de l'assurance accidents de 1,43 € à 2,00 € à partir de 2016 est approuvée.

Clôture:

La 45^e assemblée générale de la Mutuelle de l'UGDA est clôturée par le président Louis Karmeyer.

Jeannot CLEMENT, Secrétaire général de la Mutuelle de l'UGDA



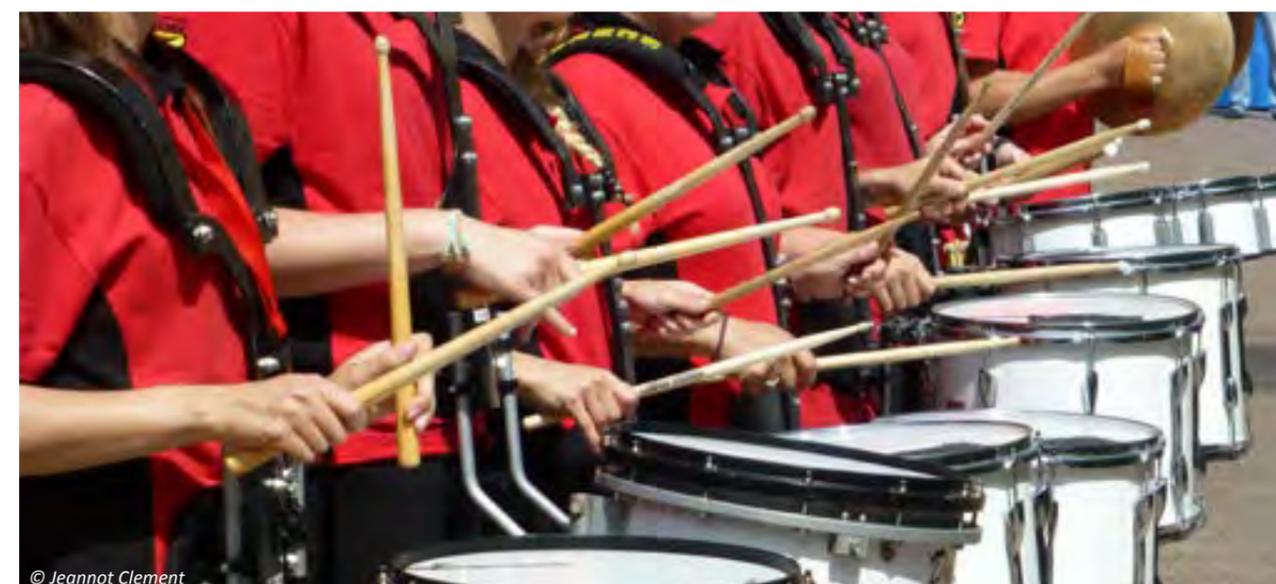
Photo © Claude Piscitelli

Caisse de décès

PÉRIODE DU 1^{er} JANVIER 2015 AU 31 DECEMBRE 2015

Au cours de l'année 2015, des indemnités funéraires ont été payées pour les membres ci-après :

	SOCIÉTÉ-MEMBRE EFFECTIVE	MEMBRE	MONTANT
1	FOULSCHTER MUSEK	Ferdinand UNSEN	465,11 €
2	FOULSCHTER MUSEK	André HURT	465,11 €
3		Yvonne SCHREINER-NEY	150,00 €
4		René STAAR	150,00 €
5	FANFARE BOURGLINSTER	Joseph NEUENS	465,11 €
6	HARMONIE GEMENG MAMER	François DECKER	465,11 €
7	FANFARE ITZIG	Pierr BILTGEN	465,11 €
8	FANFARE FEULEN	Armand STORN	465,11 €
9	HARMONIE MUNICIPALE GREVENMACHER	Aloyse BIRNBAUM	465,11 €
10		Yvonne GOERENS	150,00 €
11		Joseph WIRTZ	150,00 €
12	CHORALE CAECILIA SCHIEREN	Marie WEBER-THEIS	465,11 €
13	FANFARE CONCORDIA MERTERT A.S.B.L.	René HANSEN	465,11 €
14	SOCIETE MUSICALE WINCRANGE	Fred HEINTZ	465,11 €
15		Jean-Pierre JACOBS	150,00 €
16	HARMONIE UNION TROISVIERGES	Jean MORN	465,11 €
17	MÄNNERKOUER BEIWEN/ATTERT	Robert THOMA	465,11 €
18	FANFARE BOURGLINSTER	René THEWES	465,11 €
19	CHORALE STE CECILE STRASSEN	Elise DRAUT	465,11 €
20	WAHLER MUSIK A.S.B.L.	François MORES	465,11 €
21	SOC. MUNICIPALE DES ACCORDEONISTES DU LUXEMBOURG	Bernard SCHMIT	465,11 €
22		Romain WAGNER	150,00 €
23	HARMONIE MUNICIPALE GREVENMACHER	Nico FELTEN	465,11 €
	Total		8.806,87 €



© Jeannot Clement

Caisse de décès

Total des indemnités funéraires payées :

ANNÉE	MEMBRES	TOTAL
1970-2000	623	140.465,27 €
2001	30	9.049,92 €
2002	27	9.980,18 €
2003	40	14.188,20 €
2004	24	8.767,15 €
2005	19	8.210,70 €
2006	34	13.689,54 €
2007	42	15.952,46 €
2008	34	16.334,12 €
2009	36	13.627,92 €
2010	31	13.151,09 €
2011	32	12.835,82 €
2012	38	16.156,24 €
2013	36	14.554,67 €
2014	23	9.558,79 €
2015	23	8.806,87 €
TOTAL	1.092	325.328,94 €

Situation des sinistres au 31.12.2015

POLICE	SINISTRES DÉCLARÉS
Assurance Responsabilité Civile	14
Assurance Accidents	9
Assurance Instruments	84
Assurance Electronique	0
Assurance Kasko Véhicules	48
TOTAL	155

La Mutuelle en chiffres

(Situation au 9 février 2016)

SOCIÉTÉS-MEMBRE EFFECTIVES

Année	Sociétés	Caisse de décès et Assurances	Seulement assurances	Total membres
1970	56	-----	-----	2.388
1980	65	2.131	863	2.994
1990	120	4.210	1.971	6.181
2000	165	6.086	2.671	8.757
2010	193	7.039	3.459	10.498
2011	189	7.149	3.098	10.247
2012	189	7.119	2825	9.944
2013	184	7.011	1.434	8.445
2014	183	6.985	1.384	8.369
2015	171	6.860	1.378	8.238

SOCIÉTÉS-MEMBRE HONORAIRES

Année	Sociétés	Total membres
1975	27	1.644
1980	43	2.545
1990	144	7.391
2000	144	7.690
2010	125	6.461
2011	119	6.262
2012	120	6.466
2013	121	5.449
2014	117	5.414
2015	115	5.190

ASSURANCE KASKO POUR VÉHICULES AUTOMOTEURS

Année	Sociétés	Assurés
1982	52	2.624
1990	238	8.707
2000	287	11.151
2010	285	13.145
2011	275	12.698
2012	275	12.583
2013	269	12.449
2014	265	12.130
2015	253	11.912

ASSURANCE TOUS RISQUES POUR INSTRUMENTS DE MUSIQUE

Année	Sociétés	Assurés
1982	20	1.003
1990	112	4.249
2000	155	8.901
2010	180	10.210
2011	179	10.227
2012	180	10.181
2013	175	10.047
2014	174	9.988
2015	170	9.848

TOTAL DES MEMBRES ASSURÉS

Année	Sociétés	Total membres
1975		4.428
1980		5.797
1990	264	13.734
2000	309	16.447
2010	318	16.959
2011	308	16.509
2012	309	16.410
2013	305	13.894
2014	302	13.740
2015	286	13.428

MEMBRES HONORAIRES INDIVIDUELS

Membres honoraires des sociétés-membre effectives	113
Membres honoraires individuels	120
Total	233

TOTAL DES MEMBRES

Membres des sociétés-membre	13.428
Membres individuels	911
Membres honoraires individuels	233
Total	14.572



Beaufort Castle in Concert - Campinos da União (Photo : Heinen Viviane)

Possibilités d'affiliation à la Mutuelle

1^{ère} possibilité

SOCIÉTÉ-MEMBRE EFFECTIF

permettant aux sociétaires de bénéficier des prestations suivantes :

A. CAISSE DE DECES

- Coût : 5,03 Euro par sociétaire.
- Age minimum : 15 ans.
- Pas de cotisation à payer pour les sociétaires ayant atteint l'âge de 60 ans au 1^{er} janvier de l'année en cours.

Prestations :

- indemnité funéraire
- indemnité funéraire en cas de décès du conjoint
- Secours pour orphelins
- possibilité d'adhérer à la Caisse Médico-Chirurgicale Mutualiste (CMCM).

B. ASSURANCE ACCIDENTS, ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE ET FONDS DE SECOURS (obligatoire)

Participation de la société aux frais avec 4,23 Euro par sociétaire.

C. ASSURANCES ACCIDENTS, DE RESPONSABILITE CIVILE ET FONDS DE SECOURS POUR AIDES AUXILIAIRES (facultatives)

Les membres inactifs, les membres des familles et les auxiliaires qui occasionnellement participent à des activités d'une société, peuvent bénéficier des prestations citées sub C).

Le calcul se base sur le nombre de 10 personnes. Coût : 42,30 Euro.

D. ASSURANCE TOUS RISQUES POUR VEHICULES AUTOMOTEURS (facultative)

Coût : 15,00 Euro par sociétaire âgé de 15 ans et plus au 1^{er} janvier de l'année en cours.

E. ASSURANCE TOUS RISQUES POUR LES INSTRUMENTS DES ENSEMBLES INSTRUMENTAUX (facultative)

Coût : 7,05 Euro par sociétaire.

F. ASSURANCE TOUS RISQUES POUR LES INSTRUMENTS DES CHORALES, GROUPES FOLKLORIQUES ET DE THEATRE (facultative)

Coût : 24,62.- Euro par instrument assuré.

G. ASSURANCE DES INSTALLATIONS ELECTRONIQUES (facultative)

Coût forfaitaire : 155,00 Euro

2^{ème} possibilité

SOCIÉTÉ-MEMBRE HONORAIRE

Coût : 30,00.- Euro par société. Les sociétaires bénéficient des prestations suivantes :

A. ASSURANCE ACCIDENTS, ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE ET FONDS DE SECOURS (obligatoire)

Participation de la société aux frais avec 4,23 Euro par sociétaire.

B. ASSURANCES ACCIDENTS, DE RESPONSABILITE CIVILE ET FONDS DE SECOURS POUR AIDES AUXILIAIRES (facultatives)

Les membres inactifs, les membres des familles et les auxiliaires qui occasionnellement participent à des activités d'une société, peuvent bénéficier des prestations citées sub B).

Le calcul se base sur le nombre de 10 personnes. Coût : 42,30 Euro.

C. ASSURANCE TOUS RISQUES POUR VEHICULES AUTOMOTEURS (facultative)

Coût : 15,00 Euro par sociétaire âgé de 15 ans et plus au 1^{er} janvier de l'année en cours.

D. ASSURANCE TOUS RISQUES POUR LES INSTRUMENTS DES ENSEMBLES INSTRUMENTAUX (facultative)

Coût : 7,05 Euro par sociétaire.

E. ASSURANCE TOUS RISQUES POUR LES INSTRUMENTS DES CHORALES, GROUPES FOLKLORIQUES ET DE THEATRE (facultative)

Coût : 24,62.- Euro par instrument assuré.

F. ASSURANCE DES INSTALLATIONS ELECTRONIQUES (facultative)

Coût forfaitaire : 155,00 Euro

Sociétaires individuels

La Mutuelle de l'Union Grand-Duc Adolphe peut admettre comme sociétaire individuel :

- le sociétaire d'une société-membre-honoraire de la Mutuelle de l'UGDA;
- le conjoint et les enfants d'un sociétaire;
- le conjoint d'un sociétaire décédé;
- les sociétaires déclarés membres-inactifs;
- les sociétaires qui ne font plus partie d'une société affiliée à l'UGDA.

Le sociétaire individuel de la Mutuelle de l'UGDA est en droit de solliciter l'affiliation à la Caisse Médico-Chirurgicale Mutualiste.

La cotisation payable annuelle est perçue par ordre permanent à établir par le sociétaire au profit de la Mutuelle. L'indemnité funéraire est, due au lendemain de l'affiliation. Tant la cotisation que l'indemnité funéraire, sont calculés en fonction de l'âge du sociétaire à la date de son affiliation à la Mutuelle.

Age lors de l'admission du sociétaire	Indemnité funéraire à payer par la Mutuelle en cas de décès	Cotisation annuelle à payer par le sociétaire
15 - 40 ans	250,00 Euro	5,00 Euro
41 - 50 ans	250,00 Euro	8,00 Euro
51 - 60 ans	250,00 Euro	10,00 Euro
au delà de 60 ans	150,00 Euro	13,00 Euro

Exemple :

Monsieur X âgé de 29 ans, paie une cotisation annuelle de 5,00 Euro. En cas de décès, une indemnité funéraire de 250 Euro sera payée par la Mutuelle de l'UGDA aux héritiers légaux.

Monsieur X peut par son affiliation à la Mutuelle de l'UGDA, devenir membre de la Caisse Médico-Chirurgicale Mutualiste.



Harmonie Kleinbettingen et «Käercher Musek» lors de la Parade à l'occasion de la Fête Nationale 2015 (Photo : Claude Piscitelli)

Tarifs 2016 Mutuelle & Assurances

1.	Mutuelle - Caisse de décès cotisation par sociétaire âgé de 15 ans et plus au 1 ^{er} janvier de l'année en cours. Pas de cotisation à payer pour les sociétaires ayant atteint l'âge de 60 ans au 1 ^{er} janvier de l'année en cours.	5,03 €	(*)
2.	Assurances accidents cotisation par sociétaire.	2,00 €	(*)
3.	Assurance responsabilité civile cotisation par sociétaire.	1,17 €	(*)
4.	Fonds de secours cotisation par sociétaire.	1,06 €	(*)
5.	Assurance pour «Aides auxiliaires» (calcul basé sur le nombre de 10 personnes). • Assurance Accidents • Assurance Responsabilité Civile • Fonds de secours	42,30 € 20,00 € 11,70 € 10,60 €	(*)
6.	Assurance tous risques pour véhicules automoteurs cotisation par sociétaire âgé de 15 ans et plus au 1 ^{er} janvier de l'année en cours.	15,00 €	
7.	Assurance tous risques pour instruments de musique cotisation par sociétaire.	7,05 €	(*)
8.	Assurance tous risques pour un instrument (Chorales, groupes folkloriques et de théâtre) par instrument.	24,62 €	(*)
9.	Assurance des installations électroniques cotisation forfaitaire.	155,00 €	

Prestations de la Caisse de décès à partir du 01.01.2016

Indemnité funéraire:

Sociétaire âgé de 15 - 40 ans	930,23 €	(*)
Sociétaire âgé de 41 - 60 ans	697,69 €	(*)
Sociétaire âgé de plus de 60 ans	465,11 €	(*)
En cas de décès du conjoint :	465,11 €	(*)
Secours au premier orphelin :	697,69 €	(*)
Secours au deuxième orphelin :	930,23 €	(*)
Secours à partir du troisième orphelin :	1.395,33 €	(*)

Situation au 1^{er} janvier 2016 :

N.I. 775,17

applicable pour l'année 2016

(*) Ces tarifs et prestations sont soumis au nombre indice du coût de la vie

Überblick über die Leistungen 2016

A) EFFEKTIVE MITGLIEDSGESELLSCHAFTEN

1. Eigene Leistungen der Mutualitätskasse	
a) Sterbegeld beim Tode des Vereinsmitgliedes :	
15-40 Jahren :	930,23 €
41-60 Jahren :	697,69 €
ab 61 Jahren :	465,11 €
b) Sterbegeld beim Tode des Ehepartners :	
	465,11 €
c) Unterstützung für die Waisenkinder des Vereinsmitgliedes :	
beim ersten Waisenkind :	697,69 €
beim zweiten Waisenkind :	930,23 €
ab dem dritten Waisenkind :	1.395,33 €
2. Fonds de Secours Victor Abens	
3. Haftpflichtversicherung	
a) Personenschäden :	10.878.000,00 €
b) Sachschäden :	701.000,00 €
c) Zeltfeste, Tanzveranstaltungen : vollen Versicherungsschutz (a, b, d, e)	
d) Schaden, bei geliehenen und gemieteten Gegenständen - Höchstbetrag :	4.522,00 €
Freibetrag :	113,53 €
e) Lebensmittelvergiftungen durch Erzeugnisse die von Vereinen zubereitet, verteilt oder verkauft werden (pro Schadenereignis und Versicherungsjahr) :	
	2.163.000,00 €
4. Unfallversicherung	
für Vereinsmitglieder über 15 Jahre :	
a) im Todesfall :	44.563,82 €
b) bei vollständiger Invalidität :	89.093,74 €
c) Klinikaufenthalt : pro Tag :	13,80 €
d) Arztkosten :	1.114,69 €
e) Kleiderschaden :	448,06 €
für Jugendliche unter 15 Jahre :	
a) im Todesfall :	8.873,61 €
b) bei vollständiger Invalidität :	134.388,25 €
c) Klinikaufenthalt : pro Tag :	13,80 €
d) Arztkosten :	1.114,69 €
e) Kleiderschaden :	448,06 €
für Vereinsmitglieder über 80 Jahre :	
im Todesfall :	44.563,82 €

B) EHRENMITGLIEDSCHAFT FÜR VEREINE

1. Fonds de secours
2. Unfallversicherung
3. Haftpflichtversicherung

Versicherte Summen, siehe unter A) Effektive Mitgliedsgesellschaften)

C) ZUSÄTZLICHE VERSICHERUNGEN

1. Kasko-Versicherung für Fahrzeuge:

Versichert sind:

- Fahr- und Motorräder
- Autos, Nutzfahrzeuge und Anhänger bis zum Wert von 30.000 €
- Liefer- und Lastwagen bis zum Wert von 38.000 €

Rückerstattung von 30 € pro Tag und für eine maximale Dauer von 5 Tagen für einen Ersatzwagen

2. Kasko-Versicherung für Instrumente von Instrumental-Ensembles:

Instrumente bis zum Wert von 8.519,24 € versichert

3. Kasko-Versicherung für Instrumente der Chöre, Folklore- und Theater-Gruppen:

Instrumente bis zum Wert von 9.004,82 € versichert

4. Versicherung für gelegentlich Mitwirkende:

10 nicht namentlich aufgeführte Personen genießen Unfall-, Haftpflichtversicherung und Fonds de Secours

KEINE Kasko-Versicherung für Fahrzeuge oder für Instrumente

5. Versicherung von elektronischem Material:

- aus den Bereichen Informatik, Kommunikation und Büro bis zum Wert von 2.500,00 €
- aus den Bereichen Licht- und Tontechnik bis zum Wert von 5.000,00 €

Versicherter Gesamtwert: 7.500,00 €

D) AUFNAHME VON FAMILIENMITGLIEDERN IN DIE MUTUALITÄTSKASSE

- Ehefrau der verstorbenen Vereinsmitglieder
- Ehefrau und Kinder der Vereinsmitglieder
- Vereinsmitglieder der Ehrenmitgliedsgesellschaften

E) ZUSATZPENSIONEN

Möglichkeit für das Vereinsmitglied eine Zusatzversicherung, zwecks Erhalt einer Zusatzpension, abzuschliessen.

Fonds de Secours "Victor Abens"

Règlement

1. Le Fonds de Secours de la Mutuelle de l'UGDA, nommé ci-après le Fonds, est institué en exécution de l'article 2, sub c) des statuts de la Mutuelle.
2. Les sociétaires des sociétés-membres effectives et des sociétés-membres honoraires, y compris les personnes aidant bénévolement les précitées sociétés dans l'organisation de manifestations (déclaration par société d'un nombre forfaitaire de 10 personnes), ainsi que les personnes exerçant une fonction au sein de l'Union Grand-Duc Adolphe et de la Mutuelle, nommés ci-après les assurés, sont bénéficiaires du Fonds de Secours.
3. Le Conseil d'administration de la Mutuelle peut accorder, par décision motivée, des prestations supplémentaires dans le cadre de la législation sur les sociétés de secours mutuels.
4. La participation financière au Fonds par les assurés est fixée chaque année par le Conseil d'administration de la Mutuelle.

Assurance contre les accidents

Police n° : 03/303967/0940

CONDITIONS PARTICULIÈRES

Art. 1) Conditions applicables

Le présent contrat est régi par :

- les CONDITIONS GENERALES 2002 POUR L'ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS;
- le BAREME 2002 DES INVALIDITES PERMANENTES;
- les CONVENTIONS PARTICULIERES 2002 POUR L'ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS
- dont seule la convention no 16 est applicable (indice de souscription : 690.70)
- enregistrées à Luxembourg A.C. le 26 juillet 2001. Vol. 556, Fol. 3, Case 5.
- les CONDITIONS PARTICULIERES reprises ci-après.

Art. 2) Objet et Etendue de l'assurance

La présente police a pour objet de garantir les sociétaires de la Mutuelle de l'Union Grand-Duc Adolphe contre les risques d'accidents corporels pouvant entraîner soit la mort, soit une invalidité permanente.

Art. 3) Risques garantis

La Compagnie garantit aux personnes assurées ou à leurs ayants-droit le paiement des indemnités fixées ci-après lorsqu'elles sont victimes d'un accident entraînant des lésions corporelles et survenu

- au cours des réunions, répétitions, concerts, cortèges, concours, tournois, festivals, représentations théâtrales, expositions culturelles de caractère local et national, stages, fréquentations de cours de conservatoire et des écoles de musique, fêtes, bals publics, fêtes champêtres, kermesses flamandes, excursions, manifestations et sorties, organisés par ou sous le contrôle de l'Union Grand-Duc Adolphe, de la Mutuelle de l'Union Grand-Duc Adolphe, ou d'une société-membre de la Mutuelle, tant au Grand-Duché qu'à l'étranger,
- au cours du trajet pour se rendre ou revenir de leur résidence au lieu de rassemblement des manifestations énumérées à l'alinéa précédent, par le parcours le plus direct et pendant le temps correspondant au mode de transport,
- en cas de sortie collective, la garantie couvre la durée totale du déplacement à partir du moment de rassemblement au lieu du départ jusqu'au moment où le groupe est congédié au lieu du retour,
- lorsqu'il s'agit de manifestations sur le plan purement local, il est précisé qu'en tout état de cause la garantie commence au plus tôt 1 heure avant le début officiel et cesse au plus tard 2 heures après la fin de la manifestation à laquelle les sociétaires assurés ont participé,
- cette garantie est valable quel que soit le moyen de transport, public ou privé, maritime ou terrestre, seuls étant exclus les transports par motos ou vélomoteurs de plus de 50 ccm.
L'assurance étend également ses effets à l'usage comme passager de tous avions, hydravions ou hélicoptères dûment autorisés au transport de personnes.

Art. 4) Extension de garantie

La garantie du présent contrat est également acquise à tous les non-membres aidant bénévolement lors de l'organisation de manifestations.

A cet effet le preneur d'assurance est tenu de déclarer par société-membre un nombre forfaitaire de 10 membres en surplus des membres réellement affiliés.

Art. 5) Prestations assurées par assuré (Situation février 2016)

Pour les sociétaires âgés de plus de 15 ans	
En cas de décès	44.563,82 EUR
En cas d'invalidité permanente totale	89.093,74 EUR
Allocation quotidienne en cas d'hospitalisation (payable à partir du 1 ^{er} jour jusqu'au 365 jour après l'accident)	13,80 EUR
Frais médicaux	1.114,69 EUR
Dégâts vestimentaires suite à un accident entraînant soit le décès, soit une lésion corporelle constatée médicalement	448,06 EUR
Pour les sociétaires âgés de moins de 15 ans	
En cas de décès	8.873,61 EUR
En cas d'invalidité permanente totale	134.388,25 EUR
Allocation quotidienne en cas d'hospitalisation (payable à partir du 1 ^{er} jour jusqu'au 365 jour après l'accident)	13,80 EUR
Frais médicaux	1.114,69 EUR
Dégâts vestimentaires suite à un accident entraînant soit le décès, soit une lésion corporelle constatée médicalement	448,06 EUR

Art. 6) Bénéficiaire en cas de décès

L'indemnité en cas de décès est payable au conjoint de l'assuré.

A défaut de conjoint survivant sont à considérer comme ayants droit par ordre

- les descendants en ligne directe
- les ascendants en ligne directe
- les collatéraux

A défaut d'ayant droit dans le sens de cet alinéa, l'indemnité sera versée à la société-membre.

Art. 7) Garanties

Les garanties sont acquises aux bénéficiaires de la présente assurance à partir du lendemain de leur adhésion à la Mutuelle de l'Union Grand-Duc Adolphe.

La Compagnie est en droit d'exiger en cas de sinistre toutes les preuves permettant d'établir cette date avec certitude.

Art. 8) Etendue Territoriale

Par dérogation à toutes dispositions contraires l'assurance est valable dans le monde entier à l'occasion de voyages et séjours qui ne dépassent pas la durée de 6 semaines.

Assurance Responsabilité Civile des Sociétés

Police n° : 02/103444/1009

OBJET ET ETENDUE DE L'ASSURANCE

La Compagnie accorde sa garantie conformément aux Conventions Particulières dont seules les suivantes sont valables :

- no 1 : Garanties de Base
- no 2 : Fêtes cantonales
- no 4 : Soirées dansantes, représentations de théâtre et fêtes

CLAUSES PARTICULIÈRES
Art. 1) Objet de l'assurance

- a) La présente police a pour objet de garantir la Mutuelle de l'UGDA, les sociétés-membres de la Mutuelle, leurs dirigeants administratifs (membres des comités et commissions) et techniques (chefs de musique ou de chorale, professeurs de musique, de chant et de solfège) ainsi que leurs sociétaires contre les risques de la responsabilité civile envers les tiers.
- b) La garantie du présent contrat est également acquise à tous les non-membres aidant bénévolement lors de l'organisation de manifestations. A cet effet le preneur d'assurance est tenu de déclarer par société-membre un nombre forfaitaire de 10 membres en surplus des membres réellement affiliés.
- c) Sont également couverts par le susdit contrat les dommages causés à des objets prêtés ou loués aux sociétés-membres et ceci jusqu'à concurrence de 4.522,00 EUR par sinistre après déduction d'une franchise de 113,53 EUR par sinistre.

Les réclamations basées sur les articles 1733 et 1734 du Code Civil concernant le risque locatif restent toutefois exclues de l'assurance.

Art. 2) Garanties

Les garanties sont acquises aux bénéficiaires de la présente assurance à partir du lendemain de leur adhésion à la Mutuelle de l'UGDA. La Compagnie est en droit d'exiger en cas de sinistre toutes les preuves permettant d'établir cette date avec certitude.

Art. 3) Clause de subsidiarité

La garantie du contrat n'intervient qu'en complément de celles accordées par d'autres assurances couvrant tout ou partie des mêmes risques et souscrites antérieurement ou postérieurement par l'une des personnes physiques ou morales dont la responsabilité civile est couverte par le présent contrat.

La garantie ne jouera qu'après épuisement des sommes assurées par ces autres assurances.

Art. 4) Etendue Territoriale

Par dérogation à toutes dispositions contraires l'assurance est valable dans le monde entier à l'occasion de voyages et séjours qui ne dépassent pas la durée de 6 semaines.

Art. 5) Responsabilité Civile après livraison de produits alimentaires ou d'hygiène

La présente police garantit également la Responsabilité Civile du preneur d'assurance à raison des dommages corporels causés aux tiers et provenant d'intoxications alimentaires ou d'empoisonnements provoqués par les produits distribués ou vendus par l'entreprise assurée.

La garantie de la Compagnie s'élève à 2.163.000,00 EUR par sinistre et par année d'assurance.

Art. 6) Clause spéciale concernant l'amiante

Sont exclus tous les dommages causés ou subis directement ou indirectement par l'amiante et/ou des matériaux contenant de l'amiante quelle que soit la forme ou la quantité.

SOMMES ASSURÉES

- pour les DOMMAGES CORPORELS : 10.878.000,00 EUR
- pour les DOMMAGES MATERIELS : 701.000,00 EUR

Assurance pour véhicules terrestres automoteurs

Police n° : 01/579487

CONDITIONS PARTICULIERES

Objet de l'assurance. Véhicules assurés

Par dérogation au paragraphe «objet et étendue du contrat» des Conditions Générales, le présent contrat a pour objet d'assurer également les véhicules terrestres automoteurs des genres suivants :

- voitures, voitures commerciales et véhicules utilitaires conduits par les personnes chargées par les sociétés-membres du preneur d'assurance d'effectuer le transport de leurs sociétaires participant à une réunion officielle;
- voitures, voitures commerciales, véhicules utilitaires, motocycles, cyclomoteurs et cycles appartenant ou utilisés par les membres du Comité central, les délégués régionaux, les membres du Conseil d'Administration de la Mutuelle, les vérificateurs de caisse, les membres du Conseil d'Arbitrage et les membres du personnel administratif de l'UGDA et de l'école de Musique effectuant les trajets nécessaires pour assister à des réunions officielles;
- aux voitures, voitures commerciales, véhicules utilitaires, camionnettes, camions et remorques mis à la disposition des sociétés-membres du preneur d'assurance pour effectuer le transport d'instruments de musique, coulisses de théâtre et autre matériel à l'occasion d'une manifestation organisée par la société-membre ou à laquelle la société-membre participe activement dans le cadre de son activité normale en tant que société-membre de la Mutuelle de l'Union Grand-Duc Adolphe.

La garantie ne s'applique pas aux voitures appartenant au preneur d'assurance lui-même, ni à des véhicules appartenant à des entreprises de transport professionnelles, tels que taxis, autobus et autocars.

Il est noté que les chargés de cours des écoles de Musique ne font pas partie du personnel administratif de l'UGDA et de son École de Musique.

Risques assurés

La Compagnie garantit les véhicules assurés contre les risques suivants :

- Incendie
- Vol
- Bris des Glaces
- Dégâts au Véhicule Formule d'assurance de la garantie A
Franchise par sinistre 0,00 EUR

CLAUSES PARTICULIÈRES

Clause(s) applicable(s) aux garanties Incendie, Vol, Bris de glaces, Dégâts au véhicule

Trajets assurés

La garantie est acquise depuis le domicile du propriétaire du véhicule assuré sur le parcours normal pour soit effectuer le ramassage des sociétaires à transporter ainsi que leur transport vers le lieu de la réunion officielle et pour en revenir, soit effectuer le déplacement à titre personnel vers le lieu de la réunion officielle et pour en revenir.

Par réunion officielle on entend toute manifestation (cours de solfège et de chant, répétitions, concerts, assemblées, participations à des manifestations culturelles et autres, tant au Luxembourg qu'à l'étranger) dont la participation fait l'objet d'une convocation officielle.

Assurance au premier risque

Les primes du présent contrat sont établies sur base d'une valeur à neuf des véhicules assurés ne dépassant pas :

- 38.000,00 EUR pour les camionnettes et camions
- 30.000,00 EUR pour les autres véhicules

Au cas où la valeur assurée est inférieure à la valeur à neuf, les points 1 à 5 du paragraphe «Procédure d'indemnisation» des Conditions Administratives sont remplacés comme suit :

- Lorsque le véhicule et/ou les options, les accessoires et le matériel audio-visuel ou de transmission sont réparables, l'indemnité sera déterminée soit sur base du devis ou des factures de réparation, soit sur base de l'expertise faite conformément aux dispositions prévues au point 3. L'indemnité à payer par la Compagnie ne peut toutefois être supérieure à la différence entre la valeur de remplacement et la valeur de récupération, sans jamais pouvoir dépasser la somme assurée fixée au contrat.
- Lorsque le véhicule et/ou les options, les accessoires et le matériel audio-visuel ou de transmission ne sont pas économiquement réparables, l'indemnité sera égale à la valeur de remplacement sous déduction de la valeur de récupération, sans cependant pouvoir dépasser la somme assurée fixée au contrat.
- Lorsque le véhicule et/ou les options, les accessoires et le matériel audio-visuel ou de transmission sont volés et ne sont pas rentrés en possession du preneur d'assurance dans les 30 jours à compter du jour de la déclaration du sinistre à la Compagnie, l'indemnité correspondant à la valeur de remplacement au moment du vol, sans cependant pouvoir dépasser la somme assurée fixée au contrat, est due à partir du 31^e jour suivant la déclaration du sinistre et la Compagnie est subrogée à partir de cette date dans les droits du propriétaire jusqu'à concurrence du montant de l'indemnité.
- Lorsqu' en cas de vol le véhicule et/ou les options, les accessoires et le matériel audio-visuels ou de transmission rentrent en possession du preneur d'assurance avant l'expiration du délai de trente jours suivant la déclaration de sinistre à la Compagnie et qu'ils ont subi à l'occasion du vol des dégâts économiquement réparables, la réparation en est faite conformément au point 1 ci-avant. Si les dégâts au véhicule et/ou aux options, aux accessoires et au matériel audio-visuel ou de transmission ne sont pas économiquement réparables l'indemnisation se fait conformément au point 2 ci-avant.
- La Compagnie ne peut avoir à supporter d'autres indemnités que celles stipulées à la présente assurance, notamment toute indemnité pour dépréciation ou moins-value est exclue.

CLAUSE(S) APPLICABLE(S) À LA GARANTIE BRIS DE GLACES

Par dérogation partielle aux dispositions du point «*Etendue de l'Assurance*» de l'article «*Bris de Glaces*» des «*Conditions Générales*» de l'«*Assurance contre les Dommages subis par les Véhicules Terrestres Automoteurs et Remorques lors de Sorties de Service 01.07.2008*» la garantie est étendue au bris des phares ou des feux, des rétroviseurs extérieurs et du rétroviseur intérieur du véhicule assuré. Sont comprises dans la garantie les vignettes sur les pare-brises.

CLAUSE(S) APPLICABLE(S) À LA GARANTIE DÉGÂTS AU VÉHICULE

Véhicule de remplacement

La Compagnie garantit également un véhicule de remplacement

Etendue de l'assurance

La Compagnie accorde à l'assuré, à condition qu'elle en ait été préalablement avisée et que le sinistre soit couvert par les Dispositions Générales des garanties souscrites (Dégâts au véhicule, Incendie, Vol, Bris de glaces) :

- soit la mise à disposition d'un véhicule de remplacement de catégorie B (ou équivalente) selon la classification des loueurs professionnels,
- soit le remboursement des frais de location d'un véhicule de remplacement.

La garantie «Véhicule de remplacement» ne sera acquise à l'assuré que s'il a souscrit à la garantie «Dégâts au véhicule»

Mise à disposition d'un véhicule de remplacement

Sous réserve des dispositions prévues au paragraphe «Etendue de l'assurance», la Compagnie met à la disposition de l'assuré un véhicule de remplacement auprès d'un loueur agréé par elle, à condition que :

- le véhicule de remplacement soit loué au Grand-Duché de Luxembourg;
- l'assuré prenne en charge et restitue le véhicule de remplacement auprès du loueur agréé l'ayant mis à disposition.

Remboursement des frais de location

Sous réserve des dispositions prévues au paragraphe «Etendue de l'assurance», la Compagnie rembourse l'assuré les frais de location d'un véhicule de remplacement

- si l'assuré loue un véhicule d'une catégorie autre que celle proposée par un loueur agréé par Compagnie; ou
- si l'assuré loue un véhicule auprès d'une entreprise de location de véhicules non agréée par Compagnie. La Compagnie rembourse, sur base de justificatifs, les frais de location à concurrence d'un montant de 30 EUR par jour, conformément aux dispositions du paragraphe «Durée des prestations» et ce pour une durée maximum de cinq jours.

Durée des prestations de la Compagnie

Si le véhicule assuré ayant subi un dommage garanti (Dégâts au véhicule, Incendie, Vol, Bris de glace n'est plus en état de circuler conformément aux dispositions du Code de la Route et nécessite une intervention immédiate, la durée des prestations de la Compagnie équivaut à la durée effective des réparations de celui-ci, majorée de deux jours et des jours de fermeture légaux de l'atelier de réparation avec une durée maximum de cinq jours.

Si le véhicule assuré ayant subi un dommage garanti (Dégâts au véhicule, Incendie, Vol, Bris de glaces) nécessite aucune intervention immédiate, la durée des prestations de la Compagnie équivaut à la durée effective des réparations de celui-ci, majorée des jours de fermeture légaux de l'atelier de réparation, avec une durée maximum de cinq jours.

Si l'expert estime qu'il y a perte totale sur le véhicule assuré ayant subi un dommage garanti (Dégâts au véhicule, Incendie, Vol, Bris de glaces), la durée de la prestation équivaut à la durée raisonnablement nécessaire à l'acquisition d'un autre véhicule, avec une durée maximum de cinq jours.

Transfert provisoire des garanties souscrites

L'ensemble des garanties souscrites (Dégâts au véhicule, Incendie, Vol, Bris de glaces) pour le véhicule assuré seront provisoirement acquises au véhicule de remplacement selon les mêmes conditions et limites.

Les frais de carburants, de péages et d'assurances complémentaires sont exclus de l'assurance.

CLAUSES APPLICABLE À LA GARANTIE DÉGÂTS AU VÉHICULE

Dégâts aux pneus

Par dérogation partielle aux dispositions du paragraphe 3 du point «*Risque exclus*» de l'article «*Dégâts au véhicule*» des «*Conditions Générales*» de «*l'Assurance contre les Dommages subis par les Véhicules Terrestres Automoteurs et Remorques lors de Sorties de Service 01.07.2008*», sont compris dans la garantie les dégâts causés aux pneus y compris ceux dus au vandalisme, et aucune franchise ne sera appliquée. Sont exclus de la garantie les crevaisons et les dégâts dus à l'usure.

Remboursement Malus

En cas de sinistre couvert par les Dispositions Générales des garanties souscrites (Dégâts au véhicule, Incendie, Vol, Bris de glaces), si la responsabilité civile du véhicule assuré est impliquée, la Compagnie rembourse la surprime due au malus appliqué sur le contrat d'assurance Responsabilité Civile du véhicule assuré. L'assuré devra fournir à la Compagnie un relevé détaillé des surprimes engendrées et établi par l'assureur en Responsabilité Civile du véhicule assuré.



Remise des diplômes de l'Ecole de Musique du Canton de Clervaux, le 31.01.2016 à Wintrange (Photo : Alice Enders)

Assurance Tous Risques pour Instruments de musique

Police n° : 22/30

Art. 1) Objet de l'Assurance

La présente police a pour objet de garantir dans le cadre des conditions générales pour l'assurance Tous Risques, les instruments de musique appartenant soit à l'Union Grand-Duc Adolphe, soit aux sociétés, soit à leurs sociétaires.

Art. 2) Sommes assurées

La garantie est limitée à 8.519,24 EUR par instrument de musique (situation février 2016).

Art. 3) Clause de subsidiarité

La garantie du contrat n'intervient qu'en complément de celles accordées par d'autres assurances couvrant tout ou partie des mêmes risques et souscrites antérieurement ou postérieurement par l'une des personnes physiques ou morales désignées à l'art. 1 ci-avant. La garantie ne jouera qu'après épuisement des sommes assurées par ces autres assurances.

Art. 4) Clause spéciale

Lorsque les objets assurés se trouvent dans des véhicules stationnant en plein air, dans des parkings officiels ou dans des garages non gardés et non fermés à clef, le risque Vol est seulement couvert si l'assuré peut prouver que le sinistre n'était pas survenu entre 24 heures le soir et 7 heures le matin ou que le véhicule était gardé en permanence pendant ce temps.

Art. 5) Garanties

Les garanties sont acquises aux bénéficiaires à la présente assurance à partir du lendemain de leur adhésion à la Mutuelle de l'Union Grand-Duc Adolphe. La Compagnie est en droit d'exiger en cas de sinistre toutes les preuves permettant d'établir cette date avec certitude.

Art. 6) Extension de garantie

Contrairement à ce qui est dit à l'article II «Instruments de Musique» des Conditions Spéciales, l'assurance couvre également les dommages atteignant l'archet.

Art. 7) Clause spéciale concernant l'amiante

Sont exclus tous les dommages causés ou subis directement ou indirectement par l'amiante et/ou des matériaux contenant de l'amiante quelle que soit la forme ou la quantité.

Assurance Tous risques pour Instruments pour les Chorales, Groupes folkloriques et de Théâtre

Police n° : 22/799/9900

Art. 1) Objet de l'Assurance

- a) La présente police a pour objet de garantir dans le cadre des Conditions Générales pour l'assurance TOUS RISQUES ci-annexées les instruments de musique y compris les instruments électroniques et les systèmes de sonorisation (ci-après dénommés INSTRUMENTS) des sociétés membres de la Mutuelle de L'UGDA.
- b) La garantie est limitée aux instruments utilisés par ces sociétés pour l'accomplissement de l'activité principale pour laquelle ces sociétés ont été créées.
- c) La garantie reste acquise aux sociétés-membres si elles utilisent occasionnellement et/ou exceptionnellement les instruments à l'occasion de bals, soirées, bazars etc....
- d) Ne peuvent pas être assurés dans le cadre de la présente police, les systèmes HI-FI et de sonorisation assimilés non nécessités pour l'accomplissement de l'activité principale de la société-membres, s'ils sont uniquement utilisés à l'occasion de bals, soirées et/ou journées récréatives, bazars, portes ouvertes, animations etc.

Art. 2) Etendue Territoriale

La garantie est acquise sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg, respectivement dans le monde entier à l'occasion de voyages et séjours qui ne dépassent pas la durée de six semaines.

Art. 3) Sommes Assurées (situation février 2016)

La garantie est limitée à 9.004,82 EUR par instrument de musique, la garantie s'entend au premier risque.

Art. 4) Clause de Subsidiarité

La garantie du contrat n'intervient qu'en complément de celles accordées par d'autres assurances couvrant tout ou partie des mêmes risques et souscrites antérieurement ou postérieurement par les sociétés-membres telles que décrites à l'article 1) ci-avant. La garantie ne jouera qu'après épuisement des sommes assurées par ces autres assurances.

Art. 5) Clauses Spéciale

Lorsque les objets se trouvent dans des véhicules stationnant en plein air, dans des parkings officiels ou dans des garages non gardés et non fermés à clef, le risque VOL est seulement couvert si l'assuré peut prouver que le sinistre n'était par survenu entre 24 heures le soir et 7 heures le matin ou que le véhicule était gardé en permanence pendant ce temps.

Art. 6) Garanties

Les garanties sont acquises aux bénéficiaires de la présente assurance, dès la réception par la compagnie de la demande.

La compagnie se réserve le droit de refuser l'assurance des objets qui lui sont proposés. Dans ce cas, elle devra avertir le preneur d'assurance par écrit dans les meilleurs délais.

Art. 8) Clause spéciale concernant l'amiante

Sont exclus tous les dommages causés ou subis directement ou indirectement par l'amiante et/ou des matériaux contenant de l'amiante quelle que soit la forme ou la quantité.

Assurance des installations électroniques

Police n° : 17/008460/8000

Objets assurés

A) La Compagnie assure les objets énumérés sous «Définitions» et relevant :

- a) des installations et appareils d'informatique, de communication et de technique médicale;
- b) ou d'autres installations et appareils électroniques.

B) Sauf convention contraire, sont seuls assurés

- a) les supports de données (mémoire pour les informations lisibles à la machine) s'ils ne sont pas interchangeables par l'utilisateur (p.ex. tout type de disques fixes).
- b) les logiciels d'exploitation ou autres données indispensables à la fonction de base de la chose assurée.

Les objets assurés peuvent être soit la propriété de l'assuré, soit faire l'objet d'un contrat de location, de location-vente, de vente à paiement différé ou de vente à tempérament.

Définitions (extraits)

Groupe A

Technique informatique, technique de communication et bureautique

- Installations de réseaux informatiques, installations informatiques avec leurs périphériques, micro-ordinateurs, portables (laptops, notebook), pocket-PC et PDA;
- Installations téléphoniques; Fax; Interphones;
- Appareils pour exposés et démonstration;
- Photocopieuses, petits appareils offset, appareils de microfilm;
- Dictaphones, machines à écrire et à calculer;
- Appareils de traitement du courrier et du papier ...

Groupe D - Technique de l'image et du son

- Installations de télévision et vidéo;
- Installations électroacoustiques ...

Ne sont cependant pas assurés :

les installations et appareils pour lesquels le preneur d'assurance ne supporte pas les risques, par exemple :

- en cas d'exonération de responsabilité pour les objets pris en location;
- les appareils téléphoniques portables, les GSM, les appareils de radio-transmission portables et autres appareils similaires;
- les dommages aux sources de lumière, sauf si un dommage garanti est survenu de façon concomitante à d'autres parties du même objet assuré;
- les substances, matières et produits utilisés pour le fonctionnement des installations, tels que : liquides utilisés pour le développement, bandes colorées, papiers préparés, films, supports d'informations interchangeables, supports de sons tels que bandes magnétiques et disques, têtes de lecture de tourne-disques y compris les aiguilles, grilles et supports d'écrits, combinaison de folios, vrilles, têtes de turbines, fraises, cuvettes interchangeables, pipettes, réactifs et éprouvettes, tuyaux en silicone.

Risques assurés

La Compagnie garantit les objets assurés contre toutes pertes et tous dégâts, survenus de façon imprévue et soudaine et quelle qu'en soit la cause, sous réserve des limitations et exclusions prévues ci-après.

La Compagnie couvre les seuls dommages matériels directs consistant en la destruction ou la détérioration d'un objet assuré, si l'exclusion des dommages immatériels autres que ceux expressément prévus dans le présent contrat.

En particulier sont assurés les pertes et/ou dégâts aux objets assurés résultant de :

- a) maladresse, négligence, inexpérience, ou malveillance du personnel de l'assuré ou de tiers; émeute, mouvement populaire, conflits du travail, actes de terrorisme ou de sabotage, vandalisme.
- b) chute, heurt, collision, introduction d'un corps étranger, effondrement du bâtiment;
- c) surtension, tension étrangère, sous-tension, induction ainsi que court-circuit et autres effets du courant électrique;
- d) vol avec ou sans effraction;
- e) incendie, y compris les dégâts dus aux opérations d'extinction et de sauvetage, explosion, foudre, chute d'avion;
- f) vent, tempête, gel;
- g) dégâts des eaux, humidité, inondation; les dommages causés par inondation sont assurés seulement lorsque le niveau d'eau le plus élevé enregistré au cours des 20 dernières années est franchi et que les objets assurés se trouvent au-dessus de ce niveau;
- h) vice de construction, défaut de la matière et/ou vice de fabrication.

Valeurs assurées

- Groupe A : 2.500,00 € (appareils et installations de la technique informatique, de la communication, bureautique et d'infrastructure)
- Groupe D : 5.000,00 € (appareils de la technique du son et de l'image)

Remarque pour les sociétés instrumentales

Les amplificateurs utilisés avec des instruments de musique, les instruments de musique électroniques et toutes autres installations sonores NE SONT PAS COUVERTS par l'assurance tous risques pour instruments de musique.

L'Union Grand-Duc Adolphe et son Ecole de Musique bénéficient du soutien financier du Ministère de la Culture



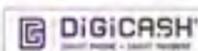
LES COMMUNES CONVENTIONNÉES



lalux-Safe Invest

Sécurité et Rendement

font la meilleure paire



lalux-Safe Invest est un contrat d'assurance-vie de type épargne à capital garanti. Elaboré pour l'assuré-investisseur, il permet à celui-ci de se constituer un patrimoine et de profiter d'une performance élevée.

La partie épargne des versements est garantie à 100% et les intérêts perçus en chaque début d'année sont définitivement acquis.

Pour toute information supplémentaire, parlez-en à votre agent ou contactez notre service clientèle au téléphone: 4761-6530

musikmesse

Frankfurt am Main
7-10.4.2016



It's my tune.

Soyez de la partie et faites de Musikmesse 2016 votre événement. Plongez au plus profond de l'univers musical, nouez de nouveaux contacts et rencontrez en direct de grands noms de la branche professionnelle. Mais surtout savourez une variété musicale de toute première qualité !

Pour en savoir plus :

musikmesse.com

info@messefrankfurt.be

Tél. +32 (0) 2 880 95 88



messe frankfurt